

## PRÉSIDENCE

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

Service du Secrétariat  
de l'Assemblée et de  
la Coordination  
Administrative

6 route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMEA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 08

Courriel :  
daji.contact@provinc  
e-sud.nc

affaire suivie par  
Jean-Philippe DINH

N° 99364-2022/1-  
ISP/DAJI

ANNÉE 2022  
4<sup>ème</sup> séance

## COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL de la séance de l'assemblée de la province Sud du jeudi 4 août 2022

**Le jeudi 4 août 2022 à 9 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de madame Sonia Backes.

### Présents :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

### Absents donnant procuration :

M. Guy-Olivier Cuenot donne procuration à Mme Nadine Jalabert ;  
M. Philippe Dunoyer donne procuration à Mme Annie Qaeze ;  
M. Philippe Gomes donne procuration à M. Philippe Michel ;  
M. Nicolas Metzdorf donne procuration à Mme Nina Julié ;  
Mme Virginie Ruffenach donne procuration à M. Lionel Paagalua ;  
M. Alesio Saliga donne procuration à Mme Françoise Suve ;  
M. Julien Tran Ap donne procuration à Mme Marie-Jo Barbier.

### Absents :

Mme Amandine Darras, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Magali Manuohalalo, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Milakulo Tukumuli et M. Roch Wamytan.

**Soit 24 membres présents, 7 membres représentés et 9 membres absents.**

### L'exécutif de la province était représenté par :

Mme Sonia Backes, présidente de l'assemblée de la province Sud ;  
M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;  
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

### L'Etat était représenté par :

M. Gregory Lecru, commissaire délégué de la République en province Sud.

### L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;  
M. Christophe Bergey, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;  
M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;  
M. Vincent Gislard, inspecteur général de la province Sud (IGPS/SGPS) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;  
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;  
M. Jean-Pierre Breymand, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;  
Mme Vaïtiarié Brizard, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;  
M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;  
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;  
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;  
Mme Bertille Jouan-Ligné, directrice de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;  
M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;  
M. Jérôme Levy, chargé d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;  
M. Denis Loche, directeur du système d'information et du numérique (DSIN) ;  
M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;  
Mme Rosalie Mbessa, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;  
M. Cyril Mestre, chef de service adjoint de la stratégie et de la production (SSP/DEL) ;  
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;  
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;  
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;  
M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;  
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;  
Mme Stéphanie Verkeyn, chef du service administratif et financier (SAF/DERES).

**Participaient également à la séance en leur qualité d'intervenantes extérieures :**

Mme Roxanne Brun, directrice générale de la Société Publique Locale Agence d'attractivité Sud Tourisme ;  
Mme Julie Nosmas, présidente directrice générale de la SAEM Promosud.

\*\*\*

**Projets de texte inscrits à l'ordre du jour**

- **Rapport n° 72579-2022/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2022.

**1. Présentation du projet de texte**

***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Mme Amandine Darras, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Magali

Manuohalalo, M. Sylvain Pabouty et Mme Marie-Line Sakilia sont arrivés au cours de la séance.

Les procurations de M. Aloisio Sako et M. Roch Wamytan données respectivement à Mme Marie-Line Sakilia et M. Sylvain Pabouty sont donc valides.

La procuration Mme Magali Manuohalalo donnée à Mme Emmanuelle Khac n'est donc plus valide.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

Le rapport de présentation est annexé au présent compte rendu.

## **2. Débat**

Les explications de votes de Mme Wateou pour le groupe Avenir En Confiance et de M. Paagalua pour le groupe Agissons Pour Le Sud sont annexées au présent compte rendu.

*M. Michel a relevé que ce projet de budget supplémentaire a pour principal objet de rétablir les crédits qui permettent de continuer d'assumer le financement de l'aide médicale et de l'enseignement privé jusqu'à la fin de l'année 2022. Celui-ci propose des compléments de crédits en l'absence d'accord politique et d'identification des moyens financiers permettant à la Nouvelle-Calédonie de reprendre à sa charge ces compétences dans un contexte extrêmement compliqué. Il a alors attiré l'attention sur le fait que la Nouvelle-Calédonie n'a pas les moyens budgétaires de reprendre la compétence en matière d'aide médicale mais elle se prive aussi de recettes pour essayer de faire face aux problématiques d'inflation. A titre d'illustration, le territoire se privera d'environ 350 millions de francs CFP de taxes sur le carburant, ce qui n'empêchera tout de même pas l'augmentation de 10 francs CFP sur le prix du litre d'essence et de 20 francs CFP sur celui du litre de diesel. Néanmoins, bien que ces perspectives ne soient pas optimistes, il a noté que l'exécutif de la province Sud a choisi de sauver les services prioritaires apportés aux populations notamment en matière d'éducation et de couverture médicale. M. Michel a déclaré que c'est la raison pour laquelle le groupe Calédonie Ensemble voterait en faveur de ce projet de texte.*

*M. Sao a indiqué que l'examen du projet de budget supplémentaire rappelle les difficultés qui concernent à la fois la province Sud et la Nouvelle-Calédonie. Malgré cette situation préoccupante, les finances de la province Sud se portent bien et il lui reste une marge de manœuvre pour maintenir ses investissements et assurer son fonctionnement. En revanche, M. Sao a regretté qu'il n'y ait pas eu de réponse à sa question posée sur la légalité du cumul des fonctions de présidente de l'assemblée de la province Sud et de secrétaire d'Etat. Selon lui, il est nécessaire d'apporter une réponse pour les concitoyens afin qu'ils comprennent que les actions menées s'inscrivent dans un cadre légal. Il a mentionné que deux propositions de loi ont été déposées récemment sur le bureau du Sénat et concernent le cumul des mandats. Ainsi, pour le groupe L'Eveil Océanien, M. Sao voterait contre le projet de délibération.*

*Mme Darras a observé que le budget 2022 de la province Sud ne varie globalement pas par rapport à ceux des années précédentes. Les plus gros postes de dépenses restent les secteurs de l'enseignement, de la santé, du social et de l'administration générale. Elle a alors salué les ajustements permettant de maintenir l'aide médicale et l'enseignement privé. Elle a également souhaité que les études sur les zones franches s'inscrivent dans la démarche portée par M. Jean-Marie Tjibaou plutôt que dans celle portée par M. Christopher Gygès avec le dispositif Choose NC à l'étranger. En effet, il faudrait prioriser les entreprises locales ou ayant une attitude citoyenne vis-à-vis de l'environnement. Puis, elle a noté l'intervention de la collectivité auprès de certaines de sociétés d'économie mixte (SEM) notamment par les inscriptions au budget supplémentaire 2022 d'avances en compte courant pour la SEM Promosud et pour la SEM Agglo à hauteur de 800 millions de francs CFP et de 100 millions de francs CFP respectivement. Mme Darras a indiqué soutenir ces investissements afin de*

*maintenir l'emploi et les projets de ces organismes tout en espérant une amélioration de leur situation. Par conséquent, le groupe FLNKS Sud voterait en faveur de ce projet de texte.*

*Mme Julié a tenu à féliciter Mme Backes pour sa nomination en tant que secrétaire d'Etat. C'est la première fois qu'une femme calédonienne accède à ce poste et représente la Nouvelle-Calédonie au sein du Gouvernement de la République, ce qui montre l'attachement du président de la République et de l'Etat à la collectivité. Par ailleurs, elle a indiqué que les services provinciaux déploient beaucoup d'énergie pour réduire leur mode de fonctionnement afin de trouver des économies qui serviraient à financer d'autres projets. Bien qu'il existe des initiatives en matière de développement touristique, d'environnement ou de jeunesse, celles-ci sont freinées par un manque de financement car la province Sud doit d'abord répondre aux besoins essentiels de la population. En effet, elle a convenu qu'il est présenté un budget supplémentaire de survie car celui-ci a pour objectif de sauver l'aide médicale, l'enseignement privé ou encore Promosud. Elle a alors souligné que les crises liées aux trois référendums successifs, à la covid-19 et à la guerre en Ukraine ont montré les limites du modèle institutionnel calédonien actuel. Par conséquent, il est important que les échéances fixées pour discuter de l'avenir institutionnel soient tenues. Ces discussions pourraient d'ailleurs être compliquées avec des décisions qui pourraient avoir des conséquences sur la population. Cependant, il n'est plus possible d'attendre que ces discussions aient lieu pour trouver un modèle plus vertueux pour la Nouvelle-Calédonie. Mme Julié a fait savoir que le groupe Générations voterait en faveur de ce projet de texte.*

### **3. Résultat des votes**

Le projet de délibération a été adopté à la majorité des conseillers présents ou représentés (soit 36 votes pour et 3 votes contre).

#### **Ont voté pour :**

**Avenir En Confiance :** Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble :** M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**FLNKS Sud :** Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

**Générations :** Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

**Agissons Pour Le Sud :** M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Nadine Jalabert, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, Mme Aniseta Tufele et Mme Laura Vendegou.

#### **Ont voté contre :**

**L'Eveil Océanien :** Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

\*\*\*

- **Rapport n° 37916-2022/1-ACTS** : projet délibération instituant une aide à l'assurance maladie-maternité des chefs d'entreprises agricoles, aquacoles et de pêche professionnelle.

### **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

Par la délibération n° 25-2002/APS du 05 juillet 2002 l'assemblée de la province Sud a décidé de prendre en charge le tiers de la cotisation au régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM) des chefs d'exploitations agricoles et aquacoles sises en province Sud, inscrits au registre de l'agriculture, dont les revenus professionnels non-salariés sont majoritairement agricoles ou aquacoles.

Une convention de mise en œuvre du dispositif n° C.463/DDRT a été conclue avec la CAFAT le 14 août 2002 pour établir les obligations de chaque partie dans le cadre de cette opération. Sur la base d'une liste de bénéficiaires actualisée trimestriellement, la province règle à la CAFAT sur appel de fonds correspondant, la part provinciale des cotisations dues. L'aide provinciale ne pouvant excéder le plafond de 28 350 francs CFP par bénéficiaire pour chaque trimestre.

Le dispositif a connu deux évolutions majeures :

- en 2004, par la délibération de l'assemblée n° 01-2004/APS du 31 mars 2004, le plafond de l'intervention est relevé à 31 080 francs CFP par bénéficiaire ;
- en 2008, par la délibération de l'assemblée n° 66-2008/APS du 06 novembre 2008, l'aide est étendue, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, aux patrons pêcheurs côtiers titulaires de l'autorisation de pêche professionnelle délivrée par la province Sud et aux gestionnaires d'un armement titulaire d'une licence de pêche hauturière accordée par la Nouvelle-Calédonie, établi en province Sud, dont les revenus non-salariés sont majoritairement issus de la pêche. Cette même délibération a porté la prise en charge provinciale à deux tiers de la cotisation due avec un plafond fixé à 70 000 francs CFP.

Par ailleurs, initialement sans frais, la gestion de l'aide provinciale par la CAFAT a fait l'objet à partir de 2015 du versement par la province Sud de frais de gestion à hauteur de 3 543 000 francs CFP.

Ces évolutions du dispositif ont été traduites par trois avenants successifs à la convention du 14 août 2002.

En 2003, première année pleine d'application de la mesure, l'aide s'est adressée à 217 adhérents pour un coût de l'ordre de 7,7 millions de francs CFP. Le nombre d'adhésions et le coût de l'intervention ont ensuite régulièrement progressé, 370 personnes et 31,3 millions 10 ans plus tard en 2013, pour s'établir à 670 personnes et 55 millions de francs CFP à la fin de l'année 2021.

Par courrier du 17 mai 2021, la CAFAT a signifié à la province Sud sa volonté d'abandonner la gestion de l'aide, argumentant sa décision sur la lourdeur du traitement, en grande partie manuel, difficilement insérable dans l'évolution de son système d'information, et l'impérieuse nécessité pour la caisse de se recentrer sur son cœur de métier.

Après avoir dans un premier temps dénoncé à titre conservatoire la convention du 14 août

2002, la CAFAT a accepté après négociation, de poursuivre la gestion du dispositif pour les trois premiers trimestres 2022, le temps pour la province Sud d'étudier des solutions alternatives pour poursuivre son intervention au bénéfice des populations concernées.

Il convient dès lors, face à cette décision de la CAFAT, de soumettre à l'assemblée une délibération cadre qui fixe les modalités de mise en œuvre du dispositif révisé de l'aide à l'assurance maladie-maternité. La CAFAT n'étant plus un partenaire proactif de la mesure, il est proposé que l'aide provinciale fasse l'objet d'un remboursement à chaque bénéficiaire, désigné par un arrêté, qui se sera acquitté trimestriellement auprès de la CAFAT du paiement de ses cotisations.

Par ailleurs, une analyse échantillonnée de la typologie des bénéficiaires actuels, ciblée sur les cotisations les plus élevées, a montré qu'une partie d'entre eux émargent au dispositif alors que certaines de leurs sources de revenus auraient dû les en exclure. Il s'agit notamment d'indépendants ayant des revenus majoritairement non-agricoles (bénéfices industriels et commerciaux en particulier) ou encore de gérants de SARL rémunérés via des salaires. Cependant, les déclarations de ressources à disposition, transmises à la CAFAT, ne nous ont pas permis pas d'identifier les salariés, les retraités ou encore les revenus provenant du capital. Seules les déclarations fiscales de l'IRPP ou les avis d'imposition permettraient d'affiner l'analyse de la typologie des bénéficiaires.

De ce fait, afin de recentrer l'aide au bénéfice d'une population d'agriculteurs et de pêcheurs avec des revenus majoritairement issus de leur secteur d'activité, de niveau modeste ou moyen, il est proposé de limiter l'accès au dispositif avec les critères suivants :

- justifier sur l'ensemble de ses revenus annuels (travail et capital) une part majoritaire issue de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture ou de la pêche, en tant qu'indépendant ;
- ne pas percevoir un total de revenus annuels (travail et capital) supérieur à six millions (6 000 000) de francs CFP par an (correspondant au plafond de la tranche 1 du RUAMM en 2022 fixée à 6 166 800 F/an).

Ces dispositions pourraient entrer en vigueur au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Débat**

Les explications de votes de Mme Wateou pour le groupe Avenir En Confiance et de Mme Tufele pour le groupe Agissons Pour Le Sud sont annexées au présent compte rendu.

## **3. Résultat des votes**

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

**Avenir En Confiance :** Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble :** M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**L'Veuil Océanien :** Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

**FLNKS Sud** : Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

**Génération** : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

**Agissons Pour Le Sud** : M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Nadine Jalabert, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, Mme Aniseta Tufele et Mme Laura Vendegou.

\*\*\*

- **Rapport n° 82365-2022/1-ACTS** : projet de délibération relative à la participation de la province Sud au programme Territoires Volontaires.

## **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

Le déploiement du dispositif de service civique universel au sein de la province Sud dans le cadre de la délibération provinciale n° 43-2018/APS adoptée le 13 juillet 2018, a permis à ce jour à 245 jeunes de s'engager au sein de la collectivité provinciale sur une période de 6 à 12 mois dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé, de l'environnement, des loisirs et des sports. Une nouvelle offre à l'échelle internationale est aujourd'hui accessible à travers le programme Territoires Volontaires.

Suite à sa candidature déposée dans le cadre de l'appel à manifestation Collectivités Territoriales entre le 15 février et le 30 mars 2022, la province Sud a été retenue comme étant éligible par le comité de pilotage du programme Territoires volontaires.

### **La gouvernance de ce programme :**

Prévu pour une durée de 3 ans (clôture en décembre 2024), le programme Territoires Volontaires associe outre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et France Volontaires, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), l'Agence nationale du Service Civique, Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France et Cités Unies France.

### **Les objectifs généraux de ce programme sont les suivants :**

- accroître significativement le nombre de volontaires internationaux mobilisés dans le cadre de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales (AICT) à travers la réalisation de 250 missions en lien avec les Objectifs de Développement Durable

(ODD) ;

- faciliter l'accès au volontariat pour les collectivités territoriales à travers un dispositif clés en main et un soutien financier renforcé de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales avec un accompagnement coordonné par France Volontaires et assuré par le réseau d'opérateurs identifiés par le programme.

### **La présentation du programme :**

Ce programme est la déclinaison du service civique universel à l'échelle internationale. Le volontaire est toujours dans une démarche destinée à aider les autres tout en vivant une expérience unique et enrichissante en s'engageant sur une mission à l'étranger.

Il vise à développer l'engagement de la collectivité en faveur du :

- **Service Civique à l'International (SCI)** pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, sans condition de diplôme, d'expérience professionnelle ou de formation préalable, afin de réaliser une mission d'intérêt général à l'étranger de 6 à 12 mois ;
- **Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** pour les personnes majeures, sans condition de nationalité et sans limite d'âge - ce sont pour la plupart des professionnels diplômés expérimentés ou non – qui a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire de 12 à 24 mois ;
- **Service Civique Accueil Volontaires internationaux** qui pourrait permettre à la collectivité à l'avenir de recevoir des jeunes étrangers en Nouvelle-Calédonie (*dispositif au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie non encadré pour l'instant par le code du service national*).

### **Les bénéfices de ce programme pour les volontaires :**

Le programme met en avant le suivi des jeunes, avant, pendant et après leur mobilité, et prend en compte l'intégration du projet professionnel et personnel des jeunes. Les projets doivent permettre aux jeunes de restituer leur expérience auprès des acteurs de leur territoire (entreprises, associations, établissements scolaires et de formations, etc.).

Ces compétences individuelles et collectives favoriseront l'implication des jeunes de la province Sud dans diverses instances formelles et informelles. Par ailleurs, l'ouverture sur la région Pacifique apporte un enrichissement professionnel et personnel au volontaire qui pourra ensuite partager cette expérience avec ses pairs. Ce programme contribue ainsi pleinement à améliorer les conditions d'autonomie et le bien-être des jeunes par leur engagement citoyen.

Dans ce programme, sont pris en charge les frais suivants : une indemnité d'installation, une couverture sociale, un logement, une assistance rapatriement/responsabilité civile, les frais de transport et visas, des formations au départ et au retour des volontaires ... etc ainsi qu'une indemnité mensuelle comme suit :

- **pour un Service Civique à l'International (SCI) : 75 229 francs CFP ;**
- **pour un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) : 107 397 francs CFP ;**
- **pour un Service Civique Accueil Volontaires internationaux : 69 277 francs CFP.**

### **Les engagements de la province Sud :**

Cette éligibilité de la collectivité provinciale au programme permet de bénéficier d'un accompagnement de projet dans le cadre d'une convention tripartite à signer entre France Volontaires, la province Sud et un opérateur qu'il restera à identifier. Cette convention est actuellement en cours de rédaction. Le rôle de chacun sera ainsi défini de la phase de rédaction des offres de mission à la phase d'évaluation du projet.



L'appui par France Volontaires et son réseau partenarial permet de construire et mettre en œuvre des missions de volontariat à l'international. Il inclut un volet de renforcement de capacités en matière de mobilisation de volontaires en collectif, ainsi qu'un second volet autour de la co-conception et du portage des missions de volontariat.

D'un point de vue financier, la participation de la province Sud se déclinerait comme suit :

- **pour un Service Civique à l'International (SCI)** pour 8 mois dont 6 mois dans le pays : participation de 27% du coût total soit 421 235 francs CFP ;
- **pour un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** pour 12 mois : participation de 25% du coût total soit 841 992 francs CFP ;
- **pour un Service Civique Accueil Volontaires internationaux** pour 8 mois dont 6 mois dans le pays : participation de 31% soit 534 598 francs CFP.

#### Les perspectives :

La province Sud pourrait par la suite candidater à l'appel à projets Jeunesse annuel pour des projets de coopération décentralisée et selon les résultats de l'évaluation élargir cette opportunité à un nombre plus important de volontaires.

A ce titre, il vous est proposé d'approuver la participation de la province Sud au programme Territoires Volontaires et d'habiliter le Bureau de l'assemblée de province à approuver la convention avec France Volontaires et l'opérateur qui sera choisi dans le cadre du programme Territoires Volontaires et ses avenants éventuels. Il est également proposé d'habiliter la Présidente de l'assemblée à signer ladite convention et ses avenants.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Débat**

L'explication de vote de Mme Vendegou pour le groupe Agissons Pour Le Sud est annexée au présent compte rendu.

## **3. Résultat des votes**

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

**Avenir En Confiance :** Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble :** M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**L'Eveil Océanien :** Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

**FLNKS Sud :** Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

**Génération :** Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzendorf.

\*\*\*

- **Rapport n° 83109-2022/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 14-90/APS du 24 janvier 1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud.

## **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

### *Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :*

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

La province Sud détient les compétences en termes de protection et de conservation du patrimoine sur son territoire provincial.

A ce titre, la délibération modifiée n° 14-90/APS du 24 janvier 1990 cadre les dispositions de mise en œuvre de ces compétences.

Pour mémoire, en 2011, une refonte de cette délibération avait été initiée au sein de l'ex direction de la culture mais s'était essouffée en raison du manque de ressources humaines. Il convenait de poursuivre ce travail notamment avec les parties prenantes telles que les communes détentrices d'un Plan d'Urbanisme Directeur (PUD).

A ce jour, il est proposé dans un premier temps de reformuler les articles, mentionnés ci-dessous, de la délibération cadre afin de créer une cohérence entre les dispositions de cet acte et la réalité de leur mise en œuvre :

- ainsi, depuis 10 ans, il n'a pas été procédé à la désignation d'un agent en charge de l'instruction des permis de construire. Il convient donc de mentionner le service instructeur, en l'espèce le Pôle Protection et valorisation des patrimoines au lieu de l'agent désigné par le président de la province Sud. **Il est donc proposé de modifier l'article 14-4** (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas) de la délibération susmentionnée conformément au projet de délibération ci-joint ;
- à ce jour, la province Sud pouvait aider les travaux d'entretien et de réparation que nécessite la conservation d'un immeuble classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire à hauteur de 50 % pour un immeuble classé, exceptionnellement à 70 %, et à hauteur de 25 % pour un immeuble inscrit à l'inventaire, exceptionnellement à 40 %. **Il est donc proposé de modifier l'article 15** de la délibération cadre conformément au projet de délibération ci-joint (1<sup>er</sup> alinéa) en précisant que le montant de l'aide est déterminé par le président de l'assemblée de province, en fonction du niveau de protection de l'immeuble, sans excéder 90% du montant sollicité pour la réalisation des travaux ;

- afin de se déterminer en toute équité par rapport aux demandes des communes quelle que soit leur taille, **il est proposé de supprimer le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 15**, mentionnant que l'aide peut être supérieure lorsqu'il s'agit de biens appartenant à une commune de moins de 2000 habitants.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Débat**

*Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.*

## **3. Résultat des votes**

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 36 votes pour et 3 abstentions).

### **Ont voté pour :**

**Avenir En Confiance** : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble** : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**FLNKS Sud** : Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

**Génération** : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

**Agissons Pour Le Sud** : M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Nadine Jalabert, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, Mme Aniseta Tufele et Mme Laura Vendegou.

### **Se sont abstenus :**

**L'Eveil Océanien** : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

\*\*\*

- **Rapport n° 88827-2022/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'adhésion de la province Sud à l'Assemblée des Départements de France (ADF).

## **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M.

Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

Mme Magali Manuohalalo a quitté la séance et a donné procuration à Mme Emmanuelle Khac.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

Créée en 1946, l'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 95 départements et 8 collectivités territoriales à compétences départementales.

L'ADF remplit cinq grandes missions :

- représenter les départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens ;
- constituer un centre de ressources pour les départements ;
- offrir un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les élus et les techniciens départementaux ;
- être un lieu de confrontation d'idées et d'élaboration de positions communes sur les grands dossiers nationaux ;
- valoriser le rôle et l'action des départements auprès des citoyens.

L'ADF entretient également des relations étroites avec les parlementaires, afin que les positions des départements soient prises en compte dans les différents travaux législatifs.

Par un courrier en date du 19 avril 2022 adressé à M. François SAUVADET, président de l'ADF, la présidente de l'assemblée de la province Sud a indiqué le souhait de la province Sud d'adhérer à cette association. Les membres de l'ADF, réunis en assemblée générale mixte le 29 juin 2022, ont adopté une résolution ratifiant l'adhésion de la province Sud à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, en application de l'article 7-2 des statuts de l'association.

Calculé sur la base de la population de la province Sud recensée en 2019, soit le nombre de 203 144 habitants multiplié par 7,8 centimes d'euros, le coût de cette adhésion s'élève à :

- 7 922,61 euros (945 419 francs CFP) pour 2022 ;
- 15 900 euros (1 897 374 francs CFP) à partir de 2023.

Par certains aspects de son organisation et de son fonctionnement, la province Sud présente de grandes similarités avec les collectivités territoriales à compétence départementale, et il apparaît pertinent qu'elle puisse bénéficier des synergies et du réseau de l'ADF. Il est par conséquent proposé de valider aujourd'hui son adhésion à cette association.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Débat**

Les explications de votes de Mme Wateou pour le groupe Avenir En Confiance et de Mme Jalabert pour le groupe Agissons Pour Le Sud sont annexées au présent compte rendu.

*M. Sao a fait savoir qu'il est important que la province Sud et la Nouvelle-Calédonie renforcent leurs partenariats avec les territoires ultramarins qui connaissent les mêmes problématiques de financement d'infrastructures lourdes avec une population réduite. Le*

développement de ce réseau ultramarin serait plus adéquat que ce que propose le projet de délibération présenté. Il a aussi émis des réserves sur la procédure d'adoption de ce projet de texte qui consiste à acter simplement une décision qui a déjà été prise en amont. Par conséquent, M. Sao a déclaré que le groupe L'Eveil Océanien voterait contre ce projet de texte.

Mme Julié a rappelé qu'il n'est proposé que d'adhérer à une association et non pas de départementaliser la province Sud. Cette adhésion n'a pas de visée politique mais offrirait plutôt l'opportunité d'échanger sur les expériences et les bonnes pratiques pour les élus et les techniciens. Le groupe Générations voterait donc en faveur de ce projet de texte.

Mme Darras a indiqué que le groupe FLNKS Sud est très fier de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie. Néanmoins, elle a relevé un manque de reconnaissance des particularités du territoire avec la proposition présentée. Selon elle, cette démarche d'adhésion peut s'apparenter à une provocation dans le contexte politique actuel. Ainsi, au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Darras a demandé le retrait de ce projet de délibération.

### **3. Résultat des votes**

Le projet de délibération a été adopté à la majorité des conseillers présents ou représentés (soit 23 votes pour, 10 votes contre et 6 abstentions).

#### **Ont voté pour :**

**Avenir En Confiance :** Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble :** M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**Générations :** Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

#### **Ont voté contre :**

**FLNKS Sud :** Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

**L'Eveil Océanien :** Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

#### **Se sont abstenus :**

**Agissons Pour Le Sud :** M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Nadine Jalabert, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, Mme Aniseta Tufele et Mme Laura Vendegou.

\*\*\*

- **Rapport n° 90316-2022/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

### **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***  
Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Amandine Darras, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou, M. Roch Wamytan et Mme Naïa Wateou.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

**1. Société d'économie mixte (SEM) PROMOSUD – art. 21.**

Mme Léa TRIPODI est désignée pour siéger au conseil d'administration de la SEM PROMOSUD, depuis le 18 juillet 2019.

L'intéressée ayant relevé un risque de conflit d'intérêt relatif au syndicat mixte des transports urbains Grand Nouméa (SMTU – CARSUD), il est proposé de la remplacer par M. Lionnel BRINON.

**2. Conférence régionale du sport (CRS) et conférence régionale des financeurs du sport (CRF) en Nouvelle-Calédonie – art. 155-1 à insérer.**

L'arrêté du 14 avril 2022 sus-référencé prévoit à son article 1 que la **conférence régionale du sport** de Nouvelle-Calédonie est composée, au titre du « collège des représentants des collectivités territoriales [...] », d'un représentant désigné par l'assemblée de la province Sud.

De même, l'article 2 prévoit que la **conférence des financeurs du sport** de Nouvelle-Calédonie est composée, au titre du même collège, d'un représentant désigné par l'assemblée de la province Sud.

Il est donc proposé de désigner un titulaire, ainsi qu'un suppléant (prévu au II des articles 1 et 2), pour chacune des conférences.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**2. Désignations adoptées en séance**

Organisme	Désignation des représentants de l'assemblée de la province Sud
<b>Société d'économie mixte (SEM) PROMOSUD</b> (Art. 21)	Au conseil d'administration : Mme Léa TRIPODI, titulaire, <b>est remplacée par M. Lionnel BRINON</b>
<b>Conférence régionale du sport (CRS) de Nouvelle-Calédonie</b> (Art. 155-1 à insérer)	Sont désignés : - <b>M. Gil BRIAL</b> , titulaire - <b>M. Jean-Gabriel FAVREAU</b> , suppléant
<b>Conférence des financeurs du sport de Nouvelle-Calédonie</b> (Art. 155-1 à insérer)	Sont désignés : - <b>M. Philippe LE POUL</b> , titulaire - <b>M. Christophe BERGERY</b> , suppléant

### **3. Résultat des votes**

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

**Avenir En Confiance** : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

**Calédonie Ensemble** : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

**L'Eveil Océanien** : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Petelo Sao.

**FLNKS Sud** : Mme Amandine Darras, Mme Inès Kouathé, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

**Générationns** : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

**Agissons Pour Le Sud** : M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Nadine Jalabert, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, Mme Aniseta Tufele et Mme Laura Vendegou.

\*\*\*

Conformément à l'article 177-1 de la loi organique statutaire, un rapport relatif aux marchés publics signés depuis la précédente assemblée de province (soit le 25 mai 2022) a été mis en ligne sur l'application *e*-assemblée.

\*\*\*

Un rapport sur les agréments accordés depuis la précédente communication faite en séance plénière du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021, a été communiqué aux élus, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 33-2016 du 16 septembre 2016 instaurant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

\*\*\*

Une information récapitulative des aides économiques accordées par la province Sud a été mise en ligne sur l'application *e*-assemblée.

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de l'assemblée de province a levé la séance à 11 heures 55.

\*\*\*

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).



N° 72579-2022/1-ACTS/DFI

Date du : 23 mai 2022

**Rapport**  
**à**  
**l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2022

**P.J.** : un projet de délibération  
un fascicule budgétaire  
des annexes



<b>PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>3</b>
<b>TITRE I – LA CLOTURE 2021.....</b>	<b>7</b>
<b>TITRE II – LES AJUSTEMENTS DE CREDITS.....</b>	<b>8</b>
<b>A. LES AJUSTEMENTS DE RECETTES.....</b>	<b>8</b>
<b>CHAPITRE 1 - LES ANNULATIONS.....</b>	<b>8</b>
SECTION 1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	8
SECTION 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	8
<b>CHAPITRE 2 - LES MESURES NOUVELLES .....</b>	<b>9</b>
SECTION 1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	9
SECTION 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	9
<b>B. LES AJUSTEMENTS DE DEPENSES.....</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 1 - LES ANNULATIONS.....</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 2 LES MESURES NOUVELLES.....</b>	<b>12</b>
SECTION 1 - LES INVESTISSEMENTS DIRECTS .....	12
SECTION 2 - LES DEPENSES DES SERVICES COMMUNS .....	16
SECTION 3 - LES INTERVENTIONS ET SUBVENTIONS.....	17
SECTION 4 - LES MOUVEMENTS FINANCIERS .....	18
<b>TITRE III – LES MOUVEMENTS D'ORDRE .....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 1 - L'AUTOFINANCEMENT .....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 2 – LES AUTRES MOUVEMENTS D'ORDRE .....</b>	<b>19</b>
<b>TITRE IV – LES AUTORISATIONS PLURIANNUELLES .....</b>	<b>20</b>
<b>CHAPITRE 1 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....</b>	<b>20</b>
<b>CHAPITRE 2 - LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT .....</b>	<b>22</b>
<b>TITRE V – LES PROPOSITIONS DE VOTE PAR CHAPITRE .....</b>	<b>23</b>

<b>Annexes au rapport .....</b>	<b>24</b>
Annexe n° 01 – Les propositions par chapitre, nature, programme et opération .....	24
Annexe n° 02 – Les prévision de subventions de fonctionnement ( <i>crédits de paiement ouverts au budget supplémentaire par l'assemblée de province Sud</i> ) .....	24
Annexe n° 03 – Arrêté n° 570-2022 portant approbation des restes à réaliser en dépenses d'investissement et de fonctionnement .....	24
Annexe n° 04 – Délibération portant affectation du résultat 2021 .....	24
Annexe n° 05 – Plan pluriannuel d'investissement.....	24
Annexe n° 06 – Plan pluriannuel de fonctionnement.....	24
Annexe n° 07 – Situation des autorisations de programme.....	24
Annexe n° 08 – Situation des autorisations d'engagement .....	24

## PRESENTATION GENERALE

Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2022 a vocation à reprendre les résultats de la gestion 2021, confirmer les reports de crédits issus de cette gestion et enfin, proposer des ajustements de crédits permettant ainsi de traduire les priorités portées par l'exécutif et de tenir compte du niveau de nos recettes à commencer par la fiscalité de répartition.

Le compte administratif, approuvé récemment, a fait ressortir un résultat de clôture de 4,952 milliards XPF duquel il convient de retrancher 2,123 milliards XPF pour financer l'équilibre des reports de crédits. La collectivité dispose, ainsi, d'une enveloppe de fonds libres de 2,8 milliards XPF pour ajuster son budget 2022.

**En investissement**, le projet de budget supplémentaire qui vous est proposé, vise pour l'essentiel, des ajustements budgétaires nécessaires pour maintenir notre politique d'investissement afin de poursuivre notre objectif de soutien à la relance de l'activité économique. Il permet notamment d'optimiser les crédits de paiement en adaptant les prévisions budgétaires au rythme effectif d'avancement des projets d'investissement.

Enfin, il sera également proposé, sur cette section du budget, un ajustement de la ressource externe d'emprunt en cohérence avec notre politique maîtrisée de l'endettement.

Ainsi, pour les dépenses d'investissement, l'enveloppe est portée aux alentours de 13,6 milliards XPF et ce, dans le souci affiché de rester le plus dynamique possible pour soutenir le tissu économique. Ces investissements seront partiellement financés par emprunt à hauteur de 4,1 milliards XPF.

**En fonctionnement**, la province Sud se doit d'intégrer les conséquences de la baisse de 6,1% des dotations globales en provenance de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2022. Cette baisse, de l'ordre de 2 milliards XPF, impacte principalement cette section du budget.

Concernant le périmètre d'interventions et de subventions, voilà plus d'un an et demi que la province Sud a proposé au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de travailler un plan d'optimisation et de mutualisation de certaines compétences, notamment celles dont l'exercice est délégué ou confié aux provinces, dans l'objectif de réduire les dépenses publiques. A ce jour, ces demandes et notamment celles qui intéressent l'aide médicale et l'enseignement privé sont restées sans réponse concrètes.

Ainsi, ce projet de budget supplémentaire présente les ajustements de crédits nécessaires afin de garantir d'une part, la continuité de la prise en charge des bénéficiaires pour écarter toute rupture dans l'accès aux soins liés à l'aide médicale et d'autre part, de maintenir la compensation des charges de fonctionnement des établissements d'enseignement privé, de la maternelle à l'enseignement supérieur, afin de préserver l'accès à l'éducation de tous les élèves de la province Sud.

L'exercice de ces compétences ne fait l'objet d'aucune compensation de la part de la Nouvelle-Calédonie. La charge nette issue des dépenses d'aide médicale représente un volume financier pour 2022 à la seule charge de la province Sud d'environ 5 milliards XPF et, celle relative à l'enseignement privé 1,05 milliard XPF.

La poursuite de ces délégations ou missions exercées pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, sans compensation financière, n'est désormais plus possible, la question doit être reposée dans le cadre du prochain budget provincial, c'est pourquoi, il est proposé de différer l'évolution de nos modalités d'interventions. Concernant l'enseignement privé, parallèlement au prolongement de ce financement sur 2022, la collectivité poursuit les travaux pour proposer des scénarios de financement de l'enseignement privé sur la base d'une répartition équitable entre les différentes collectivités, notamment la Nouvelle-Calédonie, les familles et les communes.

**En ressources**, le projet de budget supplémentaire qui vous est présenté consacre une enveloppe de **3,869 milliards XPF** comprenant les propositions suivantes :

- **2,829 milliards XPF** de marge issue du compte administratif 2021
- **2,941 milliards XPF de mesures nouvelles nettes :**
  - **2,081 milliards XPF** au titre des dotations globales d'équipement et de fonctionnement en provenance de la Nouvelle-Calédonie dont 1,83 milliard XPF d'ajustements définitifs 2021 et 251,6 millions XPF d'ajustements complémentaires 2022 et ce, suite à l'adoption du budget primitif 2022 de la Nouvelle-Calédonie le 29 mars dernier
  - **633 millions XPF** de dotations de l'Etat dont 628 millions XPF au titre des opérations contractualisées
  - **378,5 millions XPF** de recettes des services dont 370 millions XPF au titre des produits de cessions
  - **335 millions XPF** de recouvrements et participations diverses dont 215 millions XPF au titre du tiers-payant CAFAT lié à l'aide médicale
  - **41 millions XPF** au titre des dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie
  - **-527 millions XPF** d'annulations de recettes sur les postes suivants :
    - 400 millions XPF d'ajustement de la fiscalité dont 350 millions XPF au titre de la taxe sur le produit des jeux et 50 millions XPF au titre de la communication téléphonique
    - 63,3 millions XPF d'ajustement de recettes sur opérations contractualisées avec l'Etat. Cet ajustement s'établit au regard de la quote-part de dépenses inscrites en 2022
    - 42 millions XPF d'ajustement de recettes des services liés à la résiliation du bail de l'immeuble du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au 2<sup>ème</sup> semestre 2022
    - 16 millions XPF d'ajustement de la dotation de construction et d'équipement des collèges (DGCEC) pour l'exercice 2022 suite à l'arrêté n° 28 du 3 mai 2022
    - 6 millions XPF d'ajustement au titre de la conservation de la biodiversité
- **- 1,9 milliards XPF** pour ramener l'enveloppe de l'emprunt de 6 milliards XPF à 4,1 milliards XPF, correspondant à la prévision de mobilisation sur l'exercice 2022

**En dépenses**, l'enveloppe de **3,869 milliards XPF** sera employée pour revoir certaines inscriptions du budget primitif comme suit :

- **876,4 millions XPF** pour ajuster le financement des investissements 2022 à hauteur de 13,6 milliards XPF avec **1,848 milliard XPF** en mesures nouvelles et **971,4 millions XPF** en crédits redéployés. La collectivité entend ainsi maintenir un haut niveau d'investissement en développant toutes les infrastructures provinciales notamment dans le domaine de l'habitat social, des équipements communaux, de la sécurité et de l'environnement afin de favoriser une qualité de vie en province Sud ;
- **2,738 milliards XPF** sur le périmètre d'interventions et de subventions :
  - 2,927 milliards XPF pour les interventions et subventions dont 1,924 milliard XPF au titre des dépenses relevant de l'aide médicale et 497 millions XPF de complément de contribution à l'enseignement privé ;
  - - 189 millions XPF de crédits annulés.
- **255 millions XPF** pour les services communs avec notamment :
  - 165 millions XPF d'ajustement de crédits de remplacement dont 65 millions XPF pour les remplacements d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré ;
  - 126 millions XPF d'ajustement de la ventilation de la masse salariale, par transfert de crédit de chapitre à chapitre. La masse salariale est ainsi maintenue à 19,934 milliards XPF malgré la hausse possible du point d'indice ;
  - 47 millions XPF de mouvements financiers.

Ce projet de budget supplémentaire portera à 58,7 milliards XPF les dépenses, hors emprunt, du budget pour l'exercice 2022. Les grands postes budgétaires en recettes et dépenses se présentent comme suit :

RECETTES	BP ajusté	Report	Mes. nette	BS	Budget 22	Pm, Budg. 2021
Dotations globales NC	26 588 000 000	0	2 080 479 198	2 080 479 198	28 668 479 198	29 303 346 553
Dotations ETAT	8 929 491 647	0	553 695 688	553 695 688	9 483 187 335	9 269 222 969
Fiscalité	7 000 000 000	0	-400 000 000	-400 000 000	6 600 000 000	6 530 000 000
Dotations spécifiques NC	2 666 571 058	0	41 000 000	41 000 000	2 707 571 058	2 408 730 501
Recettes des services	879 654 000	0	336 500 000	336 500 000	1 216 154 000	1 074 451 300
Autres recettes	664 594 983	0	329 000 000	329 000 000	993 594 983	984 528 002
Emprunts	6 000 000 000	0	-1 900 000 000	-1 900 000 000	4 100 000 000	2 600 000 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>52 728 311 688</b>	<b>0</b>	<b>1 040 674 886</b>	<b>1 040 674 886</b>	<b>53 768 986 574</b>	<b>52 170 279 325</b>
Résultat	0	0	0	5 891 799 128	5 891 799 128	4 542 709 620
Mouvements d'ordre	10 494 082 786	0	3 177 221 105	3 177 221 105	13 671 303 891	10 143 319 019
<b>Total Général</b>	<b>63 222 394 474</b>	<b>0</b>	<b>4 217 895 991</b>	<b>10 109 695 119</b>	<b>73 332 089 593</b>	<b>66 856 307 964</b>

DEPENSES	BP ajusté	Report	Mes. nette	BS	Budget 22	Pm, Budg. 2021
<b>Investissement directs :</b>	<b>11 765 571 688</b>	<b>927 131 406</b>	<b>876 446 031</b>	<b>1 803 577 437</b>	<b>13 569 149 125</b>	<b>12 148 059 957</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>37 884 540 000</b>	<b>1 196 633 163</b>	<b>2 992 894 900</b>	<b>4 189 528 063</b>	<b>42 074 068 063</b>	<b>41 489 828 988</b>
Rémunérations & charges	21 277 869 178	31 160 765	207 832 618	238 993 383	21 516 862 561	21 072 970 919
fonctionnement des services	1 318 352 808	48 685 186	0	48 685 186	1 367 037 994	1 407 320 242
interventions	12 763 431 579	434 908 207	2 683 074 021	3 117 982 228	15 881 413 807	15 507 109 284
subventions	2 397 877 220	320 078 798	54 648 336	374 727 134	2 772 604 354	2 754 711 067
Mvts financiers	127 009 215	361 800 207	47 339 925	409 140 132	536 149 347	747 717 476
<b>Dette :</b>	<b>3 078 200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 078 200 000</b>	<b>3 075 100 000</b>
intérêts	471 200 000	0	0	0	471 200 000	525 100 000
capital	2 607 000 000	0	0	0	2 607 000 000	2 550 000 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>52 728 311 688</b>	<b>2 123 764 569</b>	<b>3 869 340 931</b>	<b>5 993 105 500</b>	<b>58 721 417 188</b>	<b>56 712 988 945</b>
Résultat	0	0	0	939 368 514	939 368 514	0
Mouvements d'ordre	10 494 082 786	0	3 177 221 105	3 177 221 105	13 671 303 891	10 143 319 019
<b>Total Général</b>	<b>63 222 394 474</b>	<b>2 123 764 569</b>	<b>7 046 562 036</b>	<b>10 109 695 119</b>	<b>73 332 089 593</b>	<b>66 856 307 964</b>

Au titre de ses programmes d'investissement et de fonctionnement, les mesures nouvelles nettes s'établissent à **3,869 milliards XPF** répartis sur les secteurs suivants :

F/Prog	Prog - Libellé long	INV.			FONC.			Total Mes. nette
		Annul.	Mes. Nelles	Mes. nette	Annul.	Mes. Nelles	Mes. nette	
01	ADMINISTRATION	-156 030 263	20 000 000	-136 030 263	0	190 172 543	190 172 543	54 142 280
<b>0-ADMINISTRATION GENERALE</b>		<b>-156 030 263</b>	<b>20 000 000</b>	<b>-136 030 263</b>	<b>0</b>	<b>190 172 543</b>	<b>190 172 543</b>	<b>54 142 280</b>
01	ADMINISTRATION	-10 000 000	0	-10 000 000	-63 000 000	65 000 000	2 000 000	-8 000 000
07	COLLEGES PUBLICS	-27 398 500	2 500 000	-24 898 500	0	0	0	-24 898 500
09	ENSEIGNEMENT PRIVE	-35 000 000	0	-35 000 000	0	497 000 000	497 000 000	462 000 000
<b>2-ENSEIGNEMENT</b>		<b>-72 398 500</b>	<b>2 500 000</b>	<b>-69 898 500</b>	<b>-63 000 000</b>	<b>562 000 000</b>	<b>499 000 000</b>	<b>429 101 500</b>
15	SPORTS	0	0	0	-2 000 000	0	-2 000 000	-2 000 000
16	JEUNESSE	0	8 000 000	8 000 000	-70 000 000	0	-70 000 000	-62 000 000
13	PATRIMOINE	0	11 000 000	11 000 000	0	0	0	11 000 000
14	CULTURE	0	0	0	-45 235 000	0	-45 235 000	-45 235 000
<b>3-CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS</b>		<b>0</b>	<b>19 000 000</b>	<b>19 000 000</b>	<b>-117 235 000</b>	<b>0</b>	<b>-117 235 000</b>	<b>-98 235 000</b>
01	ADMINISTRATION	0	8 100 000	8 100 000	-63 000 000	0	-63 000 000	-54 900 000
19	MEDICO-SOCIAL	0	0	0	0	33 416 195	33 416 195	33 416 195
17	AIDE MEDICALE	0	0	0	0	1 923 700 000	1 923 700 000	1 923 700 000
20	SANTE PUBLIQUE	-10 169 000	22 300 000	12 131 000	0	0	0	12 131 000
42	DROITS DES FEMMES ET EGALITE	0	0	0	0	2 900 000	2 900 000	2 900 000
18	HABITAT SOCIAL	-499 194 195	361 199 942	-137 994 253	0	1 950 000	1 950 000	-136 044 253
<b>4-SANTE-SOCIAL</b>		<b>-509 363 195</b>	<b>391 599 942</b>	<b>-117 763 253</b>	<b>-63 000 000</b>	<b>1 961 966 195</b>	<b>1 898 966 195</b>	<b>1 781 202 942</b>
01	ADMINISTRATION	0	0	0	0	126 000 000	126 000 000	126 000 000
39	EXPANSION COMMUNALE	0	800 000 000	800 000 000	0	14 000 000	14 000 000	814 000 000
33	INSERTION	0	5 000 000	5 000 000	-7 000 979	24 000 000	16 999 021	21 999 021
37	AGRICULTURE	0	0	0	0	21 000 000	21 000 000	21 000 000
38	TOURISME	0	0	0	0	106 400 000	106 400 000	106 400 000
31	EMPLOI	0	0	0	-3 000 000	4 075 000	1 075 000	1 075 000
34	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	-137 400 000	10 000 000	-127 400 000	0	0	0	-127 400 000
36	FORMATION	0	0	0	-56 000 000	0	-56 000 000	-56 000 000
<b>6-ECONOMIE, EMPLOI &amp; FORMATION PROFES</b>		<b>-137 400 000</b>	<b>815 000 000</b>	<b>677 600 000</b>	<b>-66 000 979</b>	<b>295 475 000</b>	<b>229 474 021</b>	<b>907 074 021</b>
25	ENVIRONNEMENT	-56 989 000	138 000 000	81 011 000	-6 000 000	12 917 141	6 917 141	87 928 141
26	URBANISME	-31 000 000	0	-31 000 000	0	0	0	-31 000 000
<b>7-AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT</b>		<b>-87 989 000</b>	<b>138 000 000</b>	<b>50 011 000</b>	<b>-6 000 000</b>	<b>12 917 141</b>	<b>6 917 141</b>	<b>56 928 141</b>
22	INFRA & TRSPRT - AERIEN	-8 211 000	0	-8 211 000	0	0	0	-8 211 000
30	TRANSPORT PUBLIC TERRESTRE	0	75 000 000	75 000 000	0	135 600 000	135 600 000	210 600 000
24	INFRA & TRSPRT - MARITIME	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<b>8-TRANSPORTS ET COMMUNICATION</b>		<b>-8 211 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>66 789 000</b>	<b>0</b>	<b>285 600 000</b>	<b>285 600 000</b>	<b>352 389 000</b>
45	EQUIPEMENT COMMUNAL	0	347 738 047	347 738 047	0	0	0	347 738 047
<b>10-CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COM</b>		<b>0</b>	<b>347 738 047</b>	<b>347 738 047</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>347 738 047</b>
46	TRAVAUX POUR AUTRES TIERS	0	39 000 000	39 000 000	0	0	0	39 000 000
<b>11-MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE</b>		<b>0</b>	<b>39 000 000</b>	<b>39 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 000 000</b>
<b>Total général</b>		<b>-971 391 958</b>	<b>1 847 837 989</b>	<b>876 446 031</b>	<b>-315 235 979</b>	<b>3 308 130 879</b>	<b>2 992 894 900</b>	<b>3 869 340 931</b>

En outre, le projet de délibération portant décision modificative n° 01 vous propose de prendre en compte les dispositions suivantes :

- à l'article 6 du projet de délibération, la modification concerne le règlement intérieur de l'assemblée afin de prendre en compte la possibilité de constitution, au sein de l'assemblée, d'un groupe d'élus d'un nombre supérieur à vingt, et de doter ce groupe des moyens de fonctionnement appropriés.

Il est ainsi proposé d'ajouter à l'article 3-1 de la délibération n° 01-89/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'Assemblée de la province Sud, une disposition accordant huit postes de collaborateurs pour un groupe composé de vingt-et-un élus ou plus (soit trois postes de catégorie A, deux postes de catégorie B et trois postes de catégorie C) ;

- aux articles 7 et 8, les rectifications intéressent le régime indemnitaire dit catégoriel. La volonté, lors de l'assemblée du 25 mai dernier, était d'abroger la disposition visant à restreindre l'octroi de la prime catégorielle aux agents relevant des directions non techniques (objet de l'article 1bis de la délibération modifiée n° 85-2008/APS du 22 décembre 2008 précitée) et d'annuler l'octroi, opéré à l'époque en deux temps, de cette même prime au personnel enseignants (supprimer les dispositions du point 1° de l'article 2 de ladite délibération).

Cependant, la rédaction de la délibération n° 30-2022/APS du 25 mai 2022 modifiant la délibération n° 85-2008/APS du 22 décembre 2008 fixant le régime indemnitaire applicable au sein des directions et services de la province Sud, a abrogé, par erreur, l'article 2 de la délibération modifiée n° 85-2008/APS du 22 décembre 2008 fixant le régime indemnitaire applicable au sein des directions et services de la province Sud et a modifié, également par erreur, le point 1° de l'article 3 de cette même délibération.

Il est donc proposé de corriger ces erreurs matérielles d'une part, en abrogeant les articles 2 et 3 de la délibération n° 30-2022/APS du 25 mai 2022 précitée et, d'autre part, en procédant à l'abrogation de l'article 1bis de la délibération n° 85-2008/APS du 22 décembre 2008 et à la modification du point 1° de l'article 2 de cette même délibération.

## TITRE I – LA CLOTURE 2021

La section d'investissement, complétée des restes à réaliser en recettes et dépenses, présente un besoin de financement de 1,866 milliard XPF couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement, conformément à la délibération n° 34-2022/APS du 25 mai 2022 portant affectation du résultat 2021.

Au budget supplémentaire, la province dispose de 2,828 milliards XPF de marge de manœuvre.

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES

### RESULTAT DE GESTION

Investissement - 001 Solde d'exécution reporté		939 368 514		
Investissement - 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 866 499 920			
Fonctionnement - 002 Excédent de fonctionnement reporté			4 025 299 208	

<b>RESTES A REALISER :</b>	0	927 131 406	0	1 196 633 163
----------------------------	---	-------------	---	---------------

<b>TOTAL GENERAL :</b>	1 866 499 920	1 866 499 920	4 025 299 208	1 196 633 163
------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

<b>MARGE DE MANOEUVRE DU BS 2022 :</b>	0		2 828 666 045	
--	---	--	---------------	--

## TITRE II – LES AJUSTEMENTS DE CREDITS

### A. LES AJUSTEMENTS DE RECETTES

Les recettes du budget 2022 sont ajustées à hauteur de **1 040 674 886 XPF** comprenant :

- - 1,9 milliard XPF d'ajustements sur les souscriptions d'emprunts 2022
- - 400 millions XPF d'ajustements sur la fiscalité
- - 16 millions XPF d'ajustements des dotations légales en provenance de l'Etat
- + 4,3 millions XPF d'ajustements sur les dotations spécifiques de l'Etat
- + 41 millions XPF d'ajustement sur les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie
- + 329 millions XPF d'ajustement sur les recouvrements et participations diverses
- + 336,5 millions XPF d'ajustements sur les recettes des services
- + 565,4 millions XPF d'ajustements sur les dotations sur opérations contractualisées
- + 2,080 milliards XPF d'ajustements des dotations légales en provenance de la Nouvelle-Calédonie

RUBRIQUES	Annulations	Mesures Nvelles	TOTAL
EMPRUNTS	-1 900 000 000	0	-1 900 000 000
FISCALITE	-400 000 000	0	-400 000 000
DOTATIONS LEGALES ETAT	-16 000 000	0	-16 000 000
DOTATIONS ETAT	0	4 300 000	4 300 000
DOTATIONS NC	0	41 000 000	41 000 000
RECOUV. & PARTICIPATIONS DIV.	-6 000 000	335 000 000	329 000 000
RECETTES DES SCES	-42 000 000	378 500 000	336 500 000
DOTATIONS - OPC	-63 370 000	628 765 688	565 395 688
DOTATIONS LEGALES NC	0	2 080 479 198	2 080 479 198
<b>TOTAL</b>	<b>-2 427 370 000</b>	<b>3 468 044 886</b>	<b>1 040 674 886</b>

### CHAPITRE 1 - LES ANNULATIONS

**2,427 milliards XPF** d'annulations répartis comme suit par section :

#### SECTION 1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

**1,916 milliards XPF d'annulations** sur les postes suivants :

- - 1,9 milliard XPF sur l'enveloppe d'emprunt pour 2022 ainsi ramenée à 4,1 milliards XPF contre une inscription de 6 milliards XPF au budget primitif
- - 16 millions XPF d'ajustement de la dotation de construction et d'équipement des collèges (DGCEC) pour l'exercice 2022 suite à l'arrêté n° 28 du 3 mai 2022

#### SECTION 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**511,4 millions XPF d'annulations** sur les postes suivants :

- - 400 millions XPF d'ajustement de la fiscalité :
  - -350 millions XPF pour les centimes additionnels à la taxe sur les spectacles et le produit des jeux, ramenant les inscriptions à 1,625 milliard XPF
  - -50 millions XPF pour la taxe sur les communications téléphoniques, ramenant les inscriptions à 1,250 milliard XPF
- - 63,4 millions XPF d'ajustement des dotations de l'Etat sur contrat comprenant notamment :
  - -29,9 millions XPF au titre de l'accompagnement à la scolarité
  - -29,1 millions XPF au titre des chantiers de jeunes
- - 42 millions XPF d'ajustement des recettes des services suite à la résiliation du bail de l'immeuble du gouvernement au 31 août 2022.
- - 6 millions XPF de participations de l'Initiative KIWA pour la participation aux actions du conservatoire botanique



## CHAPITRE 2 - LES MESURES NOUVELLES

Hors résultat, les ressources nouvelles proposées s'élèvent à **3,468 milliards XPF** répartis comme suit par provenance :

<b>RUBRIQUES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DOTATIONS LEGALES NC	122 132 238	1 958 346 960	<b>2 080 479 198</b>
DOTATIONS - OPC	628 765 688	0	<b>628 765 688</b>
RECETTES DES SCES	370 500 000	8 000 000	<b>378 500 000</b>
RECOUV. & PARTICIPATIONS DIV.	0	335 000 000	<b>335 000 000</b>
DOTATIONS NC	0	41 000 000	<b>41 000 000</b>
DOTATIONS ETAT	4 300 000	0	<b>4 300 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 125 697 926</b>	<b>2 342 346 960</b>	<b>3 468 044 886</b>

### SECTION 1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

**1,126 milliard XPF de mesures nouvelles** sur les postes suivants :

- 628,8 millions XPF de participations de l'Etat sur contrats de développement 2017-2021 comprenant notamment :
  - 332,9 millions XPF pour les aides à l'habitat social
  - 169,7 millions XPF pour la restauration des sites dégradés de la côte oubliée à Thio
  - 95,5 millions XPF pour la mise aux normes et la rénovation des bâtiments de l'enseignement privé
  - 19,5 millions XPF pour le plan de prévention des feux de forêts
  - 11,1 millions XPF pour le cartable numérique dans les collèges
- 370,5 millions XPF de recettes des services au titre de la cession de terrains et de logements
- 122,1 millions XPF au titre de la dotation globale d'équipement de la Nouvelle-Calédonie comprenant :
  - 106,9 millions XPF au titre de l'ajustement définitif 2021 portant la dotation à 1,781 milliard XPF
  - 15,1 millions XPF au titre de l'ajustement provisoire 2022, portant la dotation à 1,570 milliard XPF
- 4,3 millions XPF de participations de l'Etat pour l'acquisition de matériels dans le cadre du dispositif de travaux d'intérêt général

### SECTION 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**2,342 milliards XPF de mesures nouvelles** sur les postes suivants :

- 1,958 milliard XPF au titre de la dotation globale de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie comprenant :
  - 1,721 milliard XPF au titre de l'ajustement définitif 2021 portant la dotation à 28,666 milliards XPF
  - 236,4 millions XPF au titre de l'ajustement provisoire 2022, portant la dotation à 25,269 milliards XPF
- 335 millions XPF au titre des recouvrements et participations diverses comprenant :
  - 215 millions XPF de recettes CAFAT et mutuelles au titre du tiers-payant assuré dans le cadre de l'aide médicale
  - 120 millions XPF pour l'exploitation de la desserte maritime de l'Ile des pins
- 41 millions XPF de dotations spécifiques versées par l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) comprenant :
  - 35 millions XPF pour la participation au fonctionnement de l'Instance de Coordination Gérontologique
  - 6 millions XPF pour la délégation de compétence de l'action sociale et médico-sociale
- 8 millions XPF de recettes de services pour la location par la location des locaux de la caserne du PSIC de Déva à Bourail

## B. LES AJUSTEMENTS DE DEPENSES

Les ajustements de dépenses portent sur une enveloppe de **3,869 milliards XPF** comprenant :

→ -1 286 627 937 XPF d'annulations de crédits

→ 5 155 968 868 XPF de mesures nouvelles

RUBRIQUES	Annulations	Mesures nouvelles	TOTAL
Investissements directs	-971 391 958	1 847 837 989	<b>876 446 031</b>
Fonctionnement comprenant :			
<i>Dépenses de personnel et élus :</i>	-126 000 000	333 832 618	<b>207 832 618</b>
<i>Interventions :</i>	-142 000 979	2 825 075 000	<b>2 683 074 021</b>
<i>Subventions :</i>	-47 235 000	101 883 336	<b>54 648 336</b>
<i>Mouvements financiers :</i>	0	47 339 925	<b>47 339 925</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-1 286 627 937</b>	<b>5 155 968 868</b>	<b>3 869 340 931</b>

## CHAPITRE 1 - LES ANNULATIONS

**1,286 milliard XPF** d'annulations de dépenses répartis comme suit par section, programme, opération et rubrique :

PROGRAMME - DIRECTION - OPERATION	INV. DIRECTS	PERS. ET ELUS	INTERV.	SUBV. - HCD	TOTAL
DEL AIDE A L'HABITAT GROUPE	-493 644 195				-493 644 195
ETUDES HABITAT SOCIAL	-5 550 000				-5 550 000
<b>18-HABITAT SOCIAL</b>	<b>-499 194 195</b>				<b>-499 194 195</b>
DAEM NOUMEA-POLE TECHNIQUE	-156 030 263				-156 030 263
DERES EQUIPEMENTS GLOBALISES - ADMINISTRATION	-10 000 000				-10 000 000
<b>01-ADMINISTRATION</b>	<b>-166 030 263</b>				<b>-166 030 263</b>
DDET COVID 19 - PLAN DE SOUTIEN N°4	-137 400 000				-137 400 000
<b>34-SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>-137 400 000</b>				<b>-137 400 000</b>
DAEM AMENAGEMENT DU DOMAINE DE DEVA	-35 789 000				-35 789 000
DDDT PLAN DE PREVENTION DES FEUX DE FORETS	-14 000 000				-14 000 000
GESTION DES DECHETS	-3 700 000				-3 700 000
CONSERVATION ET GESTION DE LA BIODIVERSITE	-3 500 000				-3 500 000
<b>25-ENVIRONNEMENT</b>	<b>-56 989 000</b>				<b>-56 989 000</b>
DERES MISE AUX NORMES & RENOVATION BATIMENTS	-35 000 000				-35 000 000
<b>09-ENSEIGNEMENT PRIVE</b>	<b>-35 000 000</b>				<b>-35 000 000</b>
DAEM AMENAGEMENTS URBAINS	-31 000 000				-31 000 000
<b>26-URBANISME</b>	<b>-31 000 000</b>				<b>-31 000 000</b>
DERES TOUS COLLEGES	-27 398 500				-27 398 500
<b>07-COLLEGES PUBLICS</b>	<b>-27 398 500</b>				<b>-27 398 500</b>
DAEM BRL-MAISON DE SANTE BOURAIL	-10 169 000				-10 169 000
<b>20-SANTE PUBLIQUE</b>	<b>-10 169 000</b>				<b>-10 169 000</b>
DAEM IDP-AERODROME DE MOUE	-8 211 000				-8 211 000
<b>22-INFRA &amp; TRSPRT - AERIEN</b>	<b>-8 211 000</b>				<b>-8 211 000</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>-971 391 958</b>				<b>-971 391 958</b>
DRH MASSE SALARIALE		-126 000 000			-126 000 000
<b>01-ADMINISTRATION</b>		<b>-126 000 000</b>			<b>-126 000 000</b>
DCJS POLITIQUE DE LA JEUNESSE			-70 000 000		-70 000 000
<b>16-JEUNESSE</b>			<b>-70 000 000</b>		<b>-70 000 000</b>
DDET STAGES - OP GLOBALISEE			-29 000 000		-29 000 000
DEL APPEL A PROJET CONTRE L'ILLETRISME			-25 000 000		-25 000 000
STAGES - OP GLOBALISEE			-2 000 000		-2 000 000
<b>36-FORMATION</b>			<b>-56 000 000</b>		<b>-56 000 000</b>
DCJS SUBVENTIONS HCD				-45 235 000	-45 235 000
<b>14-CULTURE</b>				<b>-45 235 000</b>	<b>-45 235 000</b>
DEL STAGES D'INSERTION			-5 000 000		-5 000 000
PROJET SAINT-LOUIS			-1 300 979		-1 300 979
INSERTION PROFESSIONNELLE			-700 000		-700 000
<b>33-INSERTION</b>			<b>-7 000 979</b>		<b>-7 000 979</b>
DDDT CONSERVATION ET GESTION DE LA BIODIVERSITE			-6 000 000		-6 000 000
<b>25-ENVIRONNEMENT</b>			<b>-6 000 000</b>		<b>-6 000 000</b>
DEL AIDES AU TRANSPORT			-3 000 000		-3 000 000
<b>31-EMPLOI</b>			<b>-3 000 000</b>		<b>-3 000 000</b>
DCJS SUBVENTIONS HCD				-2 000 000	-2 000 000
<b>15-SPORTS</b>				<b>-2 000 000</b>	<b>-2 000 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>-126 000 000</b>	<b>-142 000 979</b>	<b>-47 235 000</b>	<b>-315 235 979</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-971 391 958</b>	<b>-126 000 000</b>	<b>-142 000 979</b>	<b>-47 235 000</b>	<b>-1 286 627 937</b>

En investissement, les 971,4 millions XPF d'annulations constituent des redéploiements de crédits en lien avec des mesures nouvelles proposées à hauteur de 1,048 milliard XPF.

En fonctionnement, les 315,2 millions XPF d'annulations comprennent :

- 126 millions XPF de redéploiements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la masse salariale et réinscrits en mesures nouvelles (*cf page 16*)
- 142 millions XPF de crédits d'interventions comprenant notamment :
  - 70 millions XPF pour la politique de la jeunesse suite au démarrage de la mise en œuvre du dispositif « Clic & Mouv » en décembre 2022
  - 36 millions XPF au titre des stages, dont 20 millions XPF pour la formation des débits de boissons qui s'est terminée au mois d'avril dernier
  - 25 millions XPF pour la lutte contre l'illettrisme suite à un appel d'offres infructueux sur la mise en œuvre du projet
- 47,2 millions XPF en subventions, dont les ajustements prévus sont présentés en annexe 2 du présent rapport de présentation

## CHAPITRE 2 LES MESURES NOUVELLES

Les mesures nouvelles de dépenses s'élèvent à **5,155 milliards XPF** présentés comme suit par grand poste :

→ investissements directs	1,848 milliard XPF
→ personnel et élus	334 millions XPF
→ interventions et subventions	2,927 milliards XPF
→ mouvements financiers	47 millions XPF

### SECTION 1 - LES INVESTISSEMENTS DIRECTS

Les investissements directs proposés au présent budget supplémentaire s'élèvent à **1,848 milliard XPF** répartis comme suit par programme :

Référence du programme	HCD	CA	CDT50	CPEC	CAT50	TOTAL
EXPANSION GENERALE	800 000 000	0	0	0	0	800 000 000
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	10 000 000	0	0	0	0	10 000 000
INSERTION	5 000 000	0	0	0	0	5 000 000
<b>6-ECONOMIE, EMPLOI &amp; FORMAT° PROFESSIONNELLE</b>	<b>815 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>815 000 000</b>
HABITAT SOCIAL	361 199 942	0	0	0	0	361 199 942
SANTE PUBLIQUE	22 300 000	0	0	0	0	22 300 000
ADMINISTRATION	8 100 000	0	0	0	0	8 100 000
<b>4-SANTE-SOCIAL</b>	<b>391 599 942</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>391 599 942</b>
EQUIPEMENT COMMUNAL	106 200 000	135 802 957	0	64 860 090	40 875 000	347 738 047
<b>10-CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUX</b>	<b>106 200 000</b>	<b>135 802 957</b>	<b>0</b>	<b>64 860 090</b>	<b>40 875 000</b>	<b>347 738 047</b>
ENVIRONNEMENT	54 365 219	0	83 634 781	0	0	138 000 000
<b>7-AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT</b>	<b>54 365 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>138 000 000</b>
TRANSPORT PUBLIC TERRESTRE	75 000 000	0	0	0	0	75 000 000
<b>8-TRANSPORTS ET COMMUNICATION</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>
TRAVAUX POUR AUTRES TIERS	0	0	39 000 000	0	0	39 000 000
<b>11-MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 000 000</b>
ADMINISTRATION	20 000 000	0	0	0	0	20 000 000
<b>0-ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>20 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 000 000</b>
PATRIMOINE	11 000 000	0	0	0	0	11 000 000
JEUNESSE	8 000 000	0	0	0	0	8 000 000
<b>3-CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS</b>	<b>19 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 000 000</b>
COLLEGES PUBLICS	2 500 000	0	0	0	0	2 500 000
<b>2-ENSEIGNEMENT</b>	<b>2 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 500 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 483 665 161</b>	<b>135 802 957</b>	<b>122 634 781</b>	<b>64 860 090</b>	<b>40 875 000</b>	<b>1 847 837 989</b>

HCD : Hors Contrat de Développement

CA : Contrat Etat-Province-Communes de l'agglomération

CDT50 : Contrat de développement Etat-Province-Trajectoire 5.0

CPEC : Contrat Province-Etat-Communes de l'intérieur

CAT50 : Contrat Etat-Province-Communes de l'agglomération-Trajectoire 5.0

#### A. FONCTION 6 - L'ECONOMIE, L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les dépenses s'établissent à **815 millions XPF** répartis comme suit par programme et opérations :

- 800 millions XPF sur le programme 39 – Expansion générale au titre d'une avance en compte-courant en faveur de la SAEM Promosud suite à l'intégration en capital des précédentes avances
- 10 millions XPF sur le programme 34 – Soutien à l'investissement pour abonder le fonds de garantie de la province Sud (FGPS)
- 5 millions XPF sur le programme 33 – Insertion pour l'acquisition de matériel dans le cadre des travaux d'intérêt général

#### B. FONCTION 4 – LA SANTE, LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'établissent à **391,6 millions XPF** répartis comme suite par programmes et opérations :

##### Programme 18 – Habitat social

Il est proposé une inscription de crédits à hauteur de **361,2 millions XPF**.

### → L'aide à l'habitat individuel

**190 millions XPF** de complément de crédits pour les aides à l'accession et à l'amélioration de l'habitat, financés hors contrat comprenant :

- 130 millions XPF pour financer les aides à l'accession, en complément des 275 millions XPF inscrits au budget primitif au titre du programme d'accession à l'habitat individuelle.  
Les premiers mois d'exercice de l'année 2022 ont été marqués par une bonne dynamique du nombre d'attributions. De plus, les subventions à l'accession qui ont été octroyées ont majoritairement concerné des projets au sein des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) de la province Sud. Au titre du code des aides à l'habitat, ces dernières bénéficient de subventions plus importantes.  
Les financements prévus au budget primitif devraient donc se révéler insuffisants pour répondre à la demande des administrés. Les crédits supplémentaires permettront le maintien de cette dynamique sur 2022. Dans l'attente d'une réponse de l'Etat pour un financement sur contrat de plan, les crédits sont inscrits sur fonds propres.
- 40 millions XPF dans le cadre d'une procédure de dédommagement d'un prestataire en lien avec le dispositif de logements aidés en province Sud (LAPS).
- 20 millions XPF pour la rénovation de logements sur l'Ile Ouen au Mont-Dore dans le cadre de chantier d'insertion

### → La SEM de l'Agglo

**100 millions XPF** de crédits pour une avance en compte-courant d'associés qui vient compléter un premier versement de 400 millions XPF effectué en 2021 pour la recapitalisation de la SEM de l'Agglo, conformément à l'étude menée en 2020 sur les besoins des bailleurs sociaux.

Ces avances, d'un montant total de 500 millions XPF, sont destinées à être capitalisées afin de renforcer les fonds propres de la SEM en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui apporte le même montant.

### → L'aide à l'habitat groupé

**57,4 millions XPF** de crédits financés hors contrat comprenant :

- 33,7 millions XPF pour une opération de requalification urbaine sur le secteur de Takutea à Dumbéa
- 23,7 millions XPF pour des opérations de rénovation à Tindu, Pierre Lenquête et à l'Université de Nouvelle-Calédonie à Nouméa

### → Le fonds de garantie pour l'habitat social

**10 millions XPF** de crédits pour la garantie des prêts accordés par le FSH dans le cadre d'opérations de construction ou de réhabilitation de logement sur terres coutumières qui font l'objet d'un taux très élevé de défaillances dans les remboursements.

### → Les études relatives à l'habitat

**3,7 millions XPF** de crédits d'études sur le besoin en logement et en hébergement en province Sud (« Plan Provincial de l'Habitat » - PPH) et sur le financement du logement locatif.

## **Programme 20 – Santé publique**

**22,3 millions XPF** de crédits comprenant :

- 20 millions XPF pour une aide au premier équipement dans le cadre de l'installation des médecins libéraux
- 2,3 millions XPF pour l'acquisition de matériel médical et d'entretien pour les centres médico-sociaux

## **Programme 01 – Administration**

**8,1 millions XPF** de crédits pour les logements des centres médico-sociaux de la Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale comprenant :

- 5,1 millions XPF pour l'équipement en matériel et mobilier
- 3,0 millions XPF pour les travaux d'aménagement

## C. FONCTION 10 – L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

La contribution provinciale aux programmes d'investissement des communes s'élève à **347,7 millions XPF**. Ces crédits se répartissent en subventions directes pour 341,5 millions XPF et en travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour 6,2 millions XPF.

### a. Le programme des subventions

Le tableau ci-dessous présente le détail par fonction, sous-fonction et financement :

FONCTION & SS-FONCTION	CA	HCD	CPEC	CAT50	TOTAL
GESTION DE L'EAU	121 900 000				121 900 000
GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS			60 000 000		60 000 000
URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	12 027 957			40 875 000	52 902 957
<b>Fonction 7-AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT</b>	<b>133 927 957</b>		<b>60 000 000</b>	<b>40 875 000</b>	<b>234 802 957</b>
POLICE		100 000 000			100 000 000
<b>Fonction 1-SECURITE ET ORDRE PUBLIC</b>		<b>100 000 000</b>			<b>100 000 000</b>
FAMILLE ET ENFANCE			4 000 000		4 000 000
<b>Fonction 5-PROTECTION ET ACTION SOCIALE</b>			<b>4 000 000</b>		<b>4 000 000</b>
JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	1 875 000				1 875 000
SPORTS			860 090		860 090
<b>Fonction 3-CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS</b>	<b>1 875 000</b>		<b>860 090</b>		<b>2 735 090</b>
<b>TOTAL</b>	<b>135 802 957</b>	<b>100 000 000</b>	<b>64 860 090</b>	<b>40 875 000</b>	<b>341 538 047</b>

HCD : opérations hors contrat.

CA : Contrat d'Agglomération

CPEC : Contrat Province-Etat-Communes de l'intérieur

CAT5.0 : Contrat d'Agglomération Trajectoire 5.0

#### → L'aménagement et environnement

**234,8 millions XPF** de crédits de paiement en totalité sur contrat et décomposés comme suit par secteur :

- la gestion de l'approvisionnement en eau et de son traitement 121,9 millions XPF
- la gestion des déchets et la lutte contre les pollutions 60,0 millions XPF
- l'urbanisme, le logement et les espaces publics 52,9 millions XPF

Le détail des opérations, bénéficiaires et type de financement est présenté dans le tableau ci-dessous.

OPERATIONS	BENEFICIAIRE	CA	CAT50	CPEC	TOTAL
REPARTITION SELON JUSTIFICATIFS DES OPERATIONS	NON REPARTIS	121 900 000			121 900 000
<b>. GESTION DE L'EAU</b>		<b>121 900 000</b>			<b>121 900 000</b>
REPARTITION SELON JUSTIFICATIFS DES OPERATIONS	NON REPARTIS			60 000 000	60 000 000
<b>. GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS</b>				<b>60 000 000</b>	<b>60 000 000</b>
LUTTE EROSION RECONSTIT. ECO SYSTEME PROTECT SITES TOURISTIQUES	NOUMEA		40 875 000		40 875 000
PROJET SOCIO-CULTUREL GLOBAL DE SAINT-LOUIS	MONT-DORE	12 027 957			12 027 957
<b>. URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS</b>		<b>12 027 957</b>	<b>40 875 000</b>		<b>52 902 957</b>
<b>Fonction 7-AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT</b>		<b>133 927 957</b>	<b>40 875 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>234 802 957</b>

#### → La sécurité et l'ordre public

**100 millions XPF** de crédits de paiement hors contrat comprenant notamment la construction d'un nouvel hôtel pour la police municipale de Nouméa pour 50 millions XPF.

#### → Le secteur famille et enfance

**4 millions XPF** de crédits de paiement sur CPEC pour la création d'une maison des familles à Bourail.

#### → la culture, la jeunesse, les sports et les loisirs

**2,7 millions XPF** de crédits de paiement sur contrat comprenant :

- les kits de décentralisation des pratiques socio-éducatives et culturelles à Dumbéa 1,9 million XPF
- la construction de la salle polyvalente de Vao à l'Ile des pins 0,8 million XPF

#### **b. Le programme des maitrises d'ouvrages déléguées**

**6,2 millions XPF** pour la création de la piste XCO sur les pistes cyclables de Tina à Nouméa, dans le cadre de la labellisation du site en tant que terre de jeux 2024.

#### **D. FONCTION 7 - L'AMENAGEMENT ET L'ENVIRONNEMENT**

Les dépenses s'établissent à **138 millions XPF** sur le programme 25 – Environnement pour la poursuite de la restauration écologique d'anciens sites dégradés par le feu et l'activité minière au sein du parc provincial de la Côte Oubliée à Thio, dont 83,6 millions XPF financés sur CD.

#### **E. FONCTION 8 – LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

Les dépenses s'établissent à **75 millions XPF** sur le programme 30 – Transport public terrestre pour la participation aux travaux de la gare routière du réseau de transport interurbain à Nouméa gérée par le Syndicat Mixte des Transports Interurbain (SMTI)

#### **F. FONCTION 11 – LES MAITRISES D'OUVRAGE DELEGUEES**

Les dépenses s'établissent à **39 millions XPF** sur le programme 46 – Travaux pour autres tiers dans le cadre du plan de prévention des feux de forêts, financés sur CD.

Les travaux consistent en l'aménagement de pistes, de points d'eau, de zones reboisées, de barrières et de signalétique sur divers sites du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

#### **G. FONCTION 0 - L'EQUIPEMENT DE LA COLLECTIVITE**

Les dépenses s'établissent à **20 millions XPF** sur le programme 01 – Administration pour l'acquisition d'équipement de sauvegarde des données informatiques.

#### **H. FONCTION 3 – LA CULTURE, JEUNESSE ET LES SPORTS**

Les dépenses s'établissent à **19 millions XPF** répartis comme suite par programmes et opérations :

##### **Programme 13 – Patrimoine**

**11 millions XPF** de crédits comprenant :

- 6 millions XPF pour la conservation et la sauvegarde des bâtiments classés  
dont 3 millions XPF pour l'aide à la conservation et 3 millions XPF pour la réalisation d'étude et de travaux
- 5 millions XPF pour l'aménagement du château Hagen à Nouméa

##### **Programme 16 – Jeunesse**

**8 millions XPF** de crédits comprenant :

- 6 millions XPF pour l'aménagement du centre d'accueil de Poé à Bourail,
- 2 millions XPF pour l'acquisition de matériels pour l'Espace Jeunes à Nouméa

#### **I. FONCTION 2 - L'ENSEIGNEMENT**

Les dépenses s'établissent à **2,5 millions XPF** sur le programme 07 – Collèges publics pour le câblage informatique des établissements scolaires.

## SECTION 2 - LES DEPENSES DES SERVICES COMMUNS

Les dépenses des services communs s'élèvent à **333,8 millions XPF** dont 126 millions XPF (38%) de redéploiements de crédit.

### 1. La rémunération des agents et les dépenses annexes

**333,8 millions XPF** de crédits concernant notamment :

- les rémunérations et les charges sociales des agents titulaires et non titulaires 126,0 millions XPF

La totalité de ces crédits sont issus de redéploiements à partir des chapitres 932-Enseignement et 934-Santé vers le chapitre 939-Economie.

Ces redéploiements visent principalement à un ajustement entre les lignes de crédits compte tenu du budget déjà consommé sur le premier semestre (*les annulations de crédits correspondantes ont été évoquées en page 11*).

Dans le cadre de ce budget supplémentaire, aucun nouveau crédit n'est donc inscrit.

- les remplacements divers 100,0 millions XPF
- les remplacements d'enseignants du 1er degré 65,0 millions XPF
- la cotisation à l'Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP) 27,8 millions XPF
- les frais de transports de personnel et des bagages notamment des personnels médicaux 15,0 millions XPF

Sur 2022, la répartition de ces crédits par opération et chapitre se présente comme suit en mesures nettes :

OPERATION	Chapitres	BP	Report	Annul	Mes. Nelles	BUDGET 2022
MASSE SALARIALE	930	3 484 000 000	0	0	0	3 484 000 000
	932	11 100 000 000	0	-63 000 000	0	11 037 000 000
	934	2 800 000 000	0	-63 000 000	0	2 737 000 000
	939	2 550 000 000	0	0	126 000 000	2 676 000 000
<b>total masse salariale</b>		<b>19 934 000 000</b>	<b>0</b>	<b>-126 000 000</b>	<b>126 000 000</b>	<b>19 934 000 000</b>
REPLACEMENTS ENSEIGNANTS	932	355 000 000	0	0	65 000 000	420 000 000
REPLACEMENTS DIVERS	930	330 000 000	0	0	100 000 000	430 000 000
FORMATION DU PERSONNEL PROVINCIAL	930	139 260 474	11 156 443	0	27 832 618	177 249 535
PERSONNEL PERMANENT - FRAIS COMMUNS	930	75 024 500	18 520 631	0	15 000 000	111 259 885
AIDES AUX AGENTS PROVINCIAUX HANDICAPES	930	950 000	0	0	0	950 000
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20 834 234 974</b>	<b>29 677 074</b>	<b>-126 000 000</b>	<b>333 832 618</b>	<b>21 073 459 420</b>



### **SECTION 3 - LES INTERVENTIONS ET SUBVENTIONS**

Les crédits sur ce poste s'élèvent à **2,927 milliards XPF** répartis comme suit par fonction, programme et type de financement :

Fonction	Référence du programme	HCD	CA	TOTAL
	17-AIDE MEDICALE	1 923 700 000	0	1 923 700 000
	19-MEDICO-SOCIAL	33 416 195	0	33 416 195
	42-DROITS DES FEMMES ET EGALITE	2 900 000	0	2 900 000
	18-HABITAT SOCIAL	0	1 950 000	1 950 000
<b>4-SANTE-SOCIAL</b>		<b>1 960 016 195</b>	<b>1 950 000</b>	<b>1 961 966 195</b>
	09-ENSEIGNEMENT PRIVE	497 000 000	0	497 000 000
<b>2-ENSEIGNEMENT</b>		<b>497 000 000</b>	<b>0</b>	<b>497 000 000</b>
	24-INFRA & TRSPRT - MARITIME	150 000 000	0	150 000 000
	30-TRANSPORT PUBLIC TERRESTRE	135 600 000	0	135 600 000
<b>8-TRANSPORTS ET COMMUNICATION</b>		<b>285 600 000</b>	<b>0</b>	<b>285 600 000</b>
	38-TOURISME	106 400 000	0	106 400 000
	33-INSERTION	24 000 000	0	24 000 000
	37-AGRICULTURE	21 000 000	0	21 000 000
	39-EXPANSION GENERALE	14 000 000	0	14 000 000
	31-EMPLOI	4 075 000	0	4 075 000
<b>6-ECONOMIE, EMPLOI &amp; FORMAT° PROFESSIONNELLE</b>		<b>169 475 000</b>	<b>0</b>	<b>169 475 000</b>
	25-ENVIRONNEMENT	12 917 141	0	12 917 141
<b>7-AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT</b>		<b>12 917 141</b>	<b>0</b>	<b>12 917 141</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 925 008 336</b>	<b>1 950 000</b>	<b>2 926 958 336</b>

#### **A. FONCTION 4 - LA SANTE PUBLIQUE, PROTECTION & ACTION SOCIALE**

Les dépenses s'établissent à **1,962 milliard XPF** répartis comme suit par programme et opérations :

##### **Programme 17 – Aide médicale**

La participation de la Nouvelle-Calédonie à ces dépenses n'étant pas effective au 1<sup>er</sup> juillet 2022, il est nécessaire d'inscrire une enveloppe de **1,924 milliard XPF** de crédits répartis comme suit :

- 1,917 milliard XPF pour les liquidations de dépenses de santé
- 6,7 millions XPF pour le Fonds Autonome de Compensation des Transports sanitaires terrestres et Urgences ambulancières (FACTUR)

##### **Programme 19 – Médico-social**

**33,4 millions XPF** de crédits sur les opérations suivantes :

- 20,1 millions XPF de crédits de subventions.  
Le détail prévisionnel des principaux bénéficiaires est en annexe 2 du présent rapport de présentation.
- 13,3 millions XPF pour les aides de première nécessité

##### **Programme 42 – Droits des femmes et égalité**

**2,9 millions XPF** de crédits de subventions, dont le détail prévisionnel est en annexe 2 du présent rapport de présentation.

##### **Programme 18 – Habitat social**

**1,9 million XPF** pour des études sur l'habitat social au titre de la convention de financement (CF) 2021-2022

#### **B. FONCTION 2 - L'ENSEIGNEMENT**

Les dépenses s'établissent à **497 millions XPF** au titre du programme 09 – Enseignement privé pour le financement du second semestre des structures d'enseignement privé suite à la non-prise en charge de cette compétence par ceux qui devraient la financer, à commencer par la Nouvelle-Calédonie et les communes, au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## **C. FONCTION 8 – LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

Les dépenses s'établissent à **285,6 millions XPF** répartis comme suit par programme et opérations :

### **Programme 24 – Infrastructures et transport maritime**

**150 millions XPF** pour la poursuite de la desserte maritime de l'Ile des pins avec une recette de 120 millions XPF inscrite au titre de cette opération.

### **Programme 30 – Transport public terrestre**

**135,6 millions XPF** pour une participation complémentaire au fonctionnement du réseau de transport public géré par le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU).

## **D. FONCTION 6 - L'ECONOMIE, L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Les dépenses s'établissent à **169,5 millions XPF** répartis comme suit par programme et opérations :

### **Programme 38 – Tourisme**

**106,4 millions XPF** de crédits comprenant :

- 66 millions XPF de crédits de subventions dont le détail prévisionnel des principaux bénéficiaires est en annexe 2 du présent rapport de présentation
- 40,4 millions XPF pour la participation au fonctionnement du syndicat mixte de l'aquarium des lagons à Nouméa

### **Programme 33 – Insertion**

**24 millions XPF** pour la réalisation de chantiers de jeunes.

### **Programme 37 – Agriculture**

**21 millions XPF** pour la protection sociale des exploitants agricoles.

### **Programme 39 – Expansion générale**

**14 millions XPF** de crédits comprenant :

- 8 millions XPF pour la réalisation d'études préalables à la création de zones franches
- 6 millions XPF pour l'organisation du Nouméa Women's Forum, avec une participation de la Société Le Nickel (SLN) de 2 millions XPF inscrite en recette

### **Programme 31 – Emploi**

**4 millions XPF** pour le dispositif du service civique.

## **E. FONCTION 7 – L'AMENAGEMENT ET L'ENVIRONNEMENT**

Les dépenses s'établissent à **12,9 millions XPF** sur le programme 25 – Environnement pour des crédits de subventions dont le détail prévisionnel des principaux bénéficiaires est en annexe 2 du présent rapport de présentation.

## **SECTION 4 - LES MOUVEMENTS FINANCIERS**

**47,3 millions XPF** de crédits en opérations non ventilées destinés à divers ajustements comptables dont notamment les litiges, les frais d'actes et de contentieux et les ajustements de crédits sur opérations contractualisées.

## **TITRE III – LES MOUVEMENTS D’ORDRE**

### **CHAPITRE 1 - L’AUTOFINANCEMENT**

L’autofinancement est constitué de l’ensemble des mouvements d’ordre qui permettent de financer les dépenses d’investissement à partir des ressources de fonctionnement.

L’autofinancement est constitué :

- d’une partie obligatoire, avec la dotation aux amortissements des biens acquis, des subventions d’équipements versées et des frais d’étude et de recherche en faveur de tiers
- d’une partie facultative, avec le prélèvement sur l’excédent de recettes de fonctionnement affecté à la section d’investissement

Au budget supplémentaire 2022, l’autofinancement net s’élève à **1,667 milliard XPF** au titre du prélèvement facultatif.

L’autofinancement pour le budget 2022 s’établit ainsi à 4,997 milliards XPF dont 3,330 milliards XPF pour la part obligatoire et 1,667 milliard XPF pour la part facultative.

### **CHAPITRE 2 – LES AUTRES MOUVEMENTS D’ORDRE**

**1,510 milliard XPF** sont prévus au titre des reclassements comptables suivants :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| ▪ la constatation d’échanges de terrains entre la Nouvelle-Calédonie et la province Sud                                  | 590,5 millions XPF |
| ▪ les avances effectuées dans le cadre des aides individuelles à l’habitat social reclassées en subventions d’équipement | 500,0 millions XPF |
| ▪ la transformation des avances en compte-courant d’associé ouvert dans les comptes de la SEM de l’Agglo                 | 400,0 millions XPF |
| ▪ la transformation des avances en compte-courant d’associé ouvert dans les comptes de la SEM Mwe Ara                    | 20,0 millions XPF  |

## TITRE IV – LES AUTORISATIONS PLURIANNUELLES

Cette annexe des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) présente les évolutions proposées en matière d'engagements pluriannuels. Elle présente donc des ouvertures, des ajustements et des clôtures d'AP et d'AE.

A ce titre, les ouvertures, ajustements et clôtures d'autorisations de programmes et d'engagement dans le cadre du budget supplémentaire 2022 se présentent comme suit par programme et référence d'AP/AE :

### CHAPITRE 1 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

#### → Les ouvertures

PROG.	N° AP	LIBELLE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	DIR	CHAPITRE	OUVERTURE AP BS 2022
	07-2022-1	TOUS COLLEGES	DAEM	902	1 000 000 000
<b>PROGRAMME 07 - COLLEGES PUBLICS</b>					<b>1 000 000 000</b>
	26-2022-1	MISE EN VALEUR-KOUTIO	DAEM	907	500 000 000
<b>PROGRAMME 26 - URBANISME</b>					<b>500 000 000</b>
	45-2022-2	INVESTISSEMENTS COMMUNAUX	DDET	909	32 000 000
<b>PROGRAMME 45 - EQUIPEMENT COMMUNAL</b>					<b>32 000 000</b>
<b>Total général</b>					<b>1 532 000 000</b>

#### → Les ajustements

PROG.	N° AP	LIBELLE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	DIR	CHAPITRE	MONTANT DE L'AP	AJUSTEMENT AP - BS 2022	MONTANT DE L'AP AJUSTEE
	01-2020-4	AMENAGEMENT ET GROS ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS 2020-2024	DAEM	900	868 339 200	1 225 000 000	2 093 339 200
	01-2020-5	AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS 2020-2024	DAEM	900	165 000 000	-107 000 000	58 000 000
<b>PROGRAMME 01 - ADMINISTRATION</b>					<b>1 033 339 200</b>	<b>1 118 000 000</b>	<b>2 151 339 200</b>
	07-2006-8	COLLEGE DE RIVIERE SALEE	DERES	902	740 404 979	-5 169 145	735 235 834
	07-2006-9	COLLEGE BAUDOUX	DERES	902	302 386 677	-19 798 000	282 588 677
	07-2008-2	COLLEGES NUMERIQUES	DERES	902	1 164 338 300	-41 341 540	1 122 996 760
	07-2021-14	COLLEGE LOUISE MICHEL-EXTENSION	DAEM	902	600 000 000	150 000 000	750 000 000
<b>PROGRAMME 07 - COLLEGES PUBLICS</b>					<b>2 807 129 956</b>	<b>83 691 315</b>	<b>2 890 821 271</b>
	11-2011-1	TOUS INTERNATS	DERES	902	543 554 152	-6 326 858	537 227 294
<b>PROGRAMME 11 - INTERNATS</b>					<b>543 554 152</b>	<b>-6 326 858</b>	<b>537 227 294</b>
	15-2015-4	AMENAGEMENT ET GROS ENTRETIEN DES SITES SPORTIFS	DAEM	903	107 451 857	-35 000 000	72 451 857
<b>PROGRAMME 15 - SPORTS</b>					<b>107 451 857</b>	<b>-35 000 000</b>	<b>72 451 857</b>
	18-2017-2	HABITAT - AIDES GROUPEES	DAEM	905	180 000 000		180 000 000
			DEL	905	4 465 544 837	2 500 000	4 468 044 837
	18-2017-3	HABITAT - AIDES INDIVIDUELLES	DEL	905	2 684 771 100	190 000 000	2 874 771 100
<b>PROGRAMME 18 - HABITAT SOCIAL</b>					<b>7 330 315 937</b>	<b>192 500 000</b>	<b>7 522 815 937</b>
	19-2015-2	CONSTRUCTION-EXTENSION ET EQUIPEMENT DES FOYERS	DAEM	905	846 026 344	100 000 000	946 026 344
	19-2020-2	AMENAGEMENT ET GROS ENTRETIEN DES FOYERS 2020-2024	DAEM	905	160 000 000	-100 000 000	60 000 000
<b>PROGRAMME 19 - MEDICO-SOCIAL</b>					<b>1 006 026 344</b>	<b>0</b>	<b>1 006 026 344</b>
	20-2015-2	CONSTRUCTION-EXTENSION ET EQUIPEMENT DES MAISONS DE SANTE	DAEM	904	1 187 500 142	10 000 000	1 197 500 142
<b>PROGRAMME 20 - SANTE PUBLIQUE</b>					<b>1 187 500 142</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 197 500 142</b>
	21-2015-1	FIABILISATION ET SECURISATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES	DAEM	908	7 220 565 425	-76 588 827	7 143 976 598
<b>PROGRAMME 21 - RESEAU ROUTIER</b>					<b>7 220 565 425</b>	<b>-76 588 827</b>	<b>7 143 976 598</b>
	25-2011-8	AMENAGEMENT DU DOMAINE DE DEVA	DDDT	907	416 146 996	20 000 000	436 146 996
	25-2020-3	COTE OUBLIEE	DDDT	907	990 000 000	-390 000 000	600 000 000
<b>PROGRAMME 25 - ENVIRONNEMENT</b>					<b>1 406 146 996</b>	<b>-370 000 000</b>	<b>1 036 146 996</b>
	34-2020-2	CASE - INDUSTRIE ET COMMERCE 2020-2025	DDET	909	558 806 940	-90 000 000	468 806 940
	34-2020-3	CASE - TOURISME 2020-2025	DDET	909	342 165 808	-60 000 000	282 165 808
<b>PROGRAMME 34 - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT</b>					<b>900 972 748</b>	<b>-150 000 000</b>	<b>750 972 748</b>
	45-2006-23	INTERNET A L'ECOLE	DERES	924011	1 069 298 025	-10 000 000	1 059 298 025
	45-2008-1	INVESTISSEMENTS COMMUNAUX	DFI	907	64 000 000	750 000 000	814 000 000
	45-2012-23	INVESTISSEMENTS COMMUNAUX	DEL	909	183 085 159	-32 000 000	151 085 159
	45-2017-6	CA-ENSEIGNEMENT	DERES	902	247 245 000	-45 000	247 200 000
	45-2017-7	CA-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	DAEM	908	283 890 000	34 250 000	318 140 000
	45-2019-3	INVESTISSEMENTS COMMUNAUX - SECURITE	SGPS	901	420 000 000	500 000 000	920 000 000
<b>PROGRAMME 45 - EQUIPEMENT COMMUNAL</b>					<b>2 267 518 184</b>	<b>1 242 205 000</b>	<b>3 509 723 184</b>
	46-2020-2	RESTRUCTURATION DE LA FOL	DAEM	924087	1 074 000 000	-674 000 000	400 000 000
<b>PROGRAMME 46 - TRAVAUX POUR AUTRES TIERS</b>					<b>1 074 000 000</b>	<b>-674 000 000</b>	<b>400 000 000</b>
<b>Total général</b>					<b>26 884 520 941</b>	<b>1 334 480 630</b>	<b>28 219 001 571</b>

→ **Les clôtures**

PROG.	N° AP	LIBELLE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	DIR	CHAPITRE	MONTANT DE L'AP	AJUSTEMENT AP - BS 2022	MONTANT DE L'AP AJUSTEE
	01-2020-13	CDI-LIDAR - ACQUISITION DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES	DAEM	900	18 000 000	-18 000 000	0
<b>PROGRAMME 01 - ADMINISTRATION</b>					<b>18 000 000</b>	<b>-18 000 000</b>	<b>0</b>
	07-2009-1	COLLEGE 300 YATE	DERES	902	53 899 273	-170 448	53 728 825
	07-2012-1	COLLEGE APOGOTI	DERES	902	2 427 712 813		2 427 712 813
	07-2015-6	COLLEGES - ASSAINISSEMENT	DERES	902	189 053 611	-17 287 569	171 766 042
	07-2016-1	COLLEGE MARIOTTI 16-20	DERES	902	103 185 716	-2 650	103 183 066
	07-2016-3	ECONOMIE D'ENERGIE-COLLEGES	DERES	902	283 737 992	-572 400	283 165 592
	07-2019-1	COLLEGE LOUISE MICHEL	DERES	902	53 591 944	-8 683 414	44 908 530
	07-2019-2	SECURISATION DES COLLEGES	DERES	902	58 097 364	-5 919 304	52 178 060
<b>PROGRAMME 07 - COLLEGES PUBLICS</b>					<b>3 169 278 713</b>	<b>-32 635 785</b>	<b>3 136 642 928</b>
	10-2017-4	UNIVERSITE DE LA NOUVELLE CALEDONIE-ANTENNE DU NORD	DERES	902	22 000 000		22 000 000
<b>PROGRAMME 10 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>					<b>22 000 000</b>		<b>22 000 000</b>
	14-2020-1	RESTRUCTURATION DE LA FOL	DAEM	903	61 000 000	-61 000 000	0
<b>PROGRAMME 14 - CULTURE</b>					<b>61 000 000</b>	<b>-61 000 000</b>	<b>0</b>
	19-2015-1	AMENAGEMENT ET GROS ENTRETIEN DES FOYERS	DAEM	905	56 650 231	-3 107 422	53 542 809
<b>PROGRAMME 19 - MEDICO-SOCIAL</b>					<b>56 650 231</b>	<b>-3 107 422</b>	<b>53 542 809</b>
	21-2014-1	ACQUISITION DE TERRAINS POUR VOIRIE	DAEM	908	13 881 815		13 881 815
<b>PROGRAMME 21 - RESEAU ROUTIER</b>					<b>13 881 815</b>		<b>13 881 815</b>
	26-2016-1	ETUDES - ZI KOUTIO KOUETA	DAEM	907	20 000 000	-11 490 225	8 509 775
<b>PROGRAMME 26 - URBANISME</b>					<b>20 000 000</b>	<b>-11 490 225</b>	<b>8 509 775</b>
	45-2017-14	CPEC-ENSEIGNEMENT	DERES	902	20 000 000		20 000 000
<b>PROGRAMME 45 - EQUIPEMENT COMMUNAL</b>					<b>20 000 000</b>		<b>20 000 000</b>
<b>Total général</b>					<b>3 380 810 759</b>	<b>-126 233 432</b>	<b>3 254 577 327</b>

## CHAPITRE 2 - LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

### → Les ouvertures

PROG.	N° AE	LIBELLE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT	DIR	CHAPITRE	OUVERTURE AE BS 2022
	02-2022-1	PRESTATIONS AUDIOVISUELLES WEB TV	SCOM	930	60 000 000
<b>PROGRAMME 02 - INSTITUTIONS</b>					<b>60 000 000</b>
	33-2022-2	PARCOURS INSERTIONS-REMISE A NIVEAU	DEL	936	375 000 000
<b>PROGRAMME 33 - INSERTION</b>					<b>375 000 000</b>
	37-2022-1	PROTECTION SOCIALE DES EXPLOITANTS AGRICOLES	DDDT	939	15 000 000
<b>PROGRAMME 37 - AGRICULTURE</b>					<b>15 000 000</b>
<b>Total général</b>					<b>450 000 000</b>

### → Les ajustements

PROG.	N° AE	LIBELLE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT	DIR	CHAPITRE	MONTANT DE L'AE	AJUSTEMENT AE - BS 2022	MONTANT DE L'AE AJUSTEE
	01-2015-5	LOCATION ET ENTRETIEN DE VEHICULE 2015	DAEM	930	105 000 000	-15 000 000	90 000 000
	01-2017-1	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET SERVICES	DAEM	930	199 914 836	-4 360 159	195 554 677
			SGPS	930	24 166 198		24 166 198
	01-2020-12	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET SERVICES	DAEM	930	1 040 000 000	244 000 000	1 284 000 000
	01-2021-2	FONCTIONNEMENT ET PRESTATIONS	DAJI	930	12 035 361	868 670	12 904 031
<b>PROGRAMME 01 - ADMINISTRATION</b>					<b>1 381 116 395</b>	<b>225 508 511</b>	<b>1 606 624 906</b>
	12-2020-1	CD-CONV.FONC-ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	DERES	932	191 989 200	-25 000 000	166 989 200
<b>PROGRAMME 12 - VIE SCOLAIRE ET EDUCATIVE</b>					<b>191 989 200</b>	<b>-25 000 000</b>	<b>166 989 200</b>
	19-2013-3	VACATIONS - SECTEUR MEDICO-SOCIAL	DASS	935	563 000 000	-1 589 440	561 410 560
<b>PROGRAMME 19 - MEDICO-SOCIAL</b>					<b>563 000 000</b>	<b>-1 589 440</b>	<b>561 410 560</b>
	21-2017-2	ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES	DAEM	938	3 116 000 000	649 000 000	3 765 000 000
	21-2017-3	ENTRETIEN DES ROUTES TERRITORIALES	DAEM	938	1 110 000 000	140 000 000	1 250 000 000
<b>PROGRAMME 21 - RESEAU ROUTIER</b>					<b>4 226 000 000</b>	<b>789 000 000</b>	<b>5 015 000 000</b>
	31-2018-1	ACCOMPAGNEMENTS DEMANDEURS D'EMPLOIS	DEL	936	240 000 000	-60 000 000	180 000 000
<b>PROGRAMME 31 - EMPLOI</b>					<b>240 000 000</b>	<b>-60 000 000</b>	<b>180 000 000</b>
	33-2017-4	CHANTIERS D'INSERTION	DEL	936	450 000 000	44 000 000	494 000 000
<b>PROGRAMME 33 - INSERTION</b>					<b>450 000 000</b>	<b>44 000 000</b>	<b>494 000 000</b>
	36-2020-1	FORMATION REGLEMENTATION DEBITS DE BOISSON	DDET	936	80 000 000	-39 310 000	40 690 000
<b>PROGRAMME 36 - FORMATION</b>					<b>80 000 000</b>	<b>-39 310 000</b>	<b>40 690 000</b>
	37-2017-5	AIDE A LA CONVERSION	DDDT	939	9 000 000	5 000 000	14 000 000
<b>PROGRAMME 37 - AGRICULTURE</b>					<b>9 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>14 000 000</b>
	38-2020-1	SYNDICAT ACTIVITES NAUTIQUES TOURISTIQUES FONC 2020-2022	DDET	939	25 000 000	12 000 000	37 000 000
	38-2020-2	GIE TOURISME PROVINCE SUD FONC 2020-2022	DDET	939	500 000 000	-274 464 999	225 535 001
<b>PROGRAMME 38 - TOURISME</b>					<b>525 000 000</b>	<b>-262 464 999</b>	<b>262 535 001</b>
<b>Total général</b>					<b>7 666 105 595</b>	<b>675 144 072</b>	<b>8 341 249 667</b>

### → Les clôtures

PROG.	N° AE	LIBELLE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT	DIR	CHAPITRE	MONTANT DE L'AE	AJUSTEMENT AE - BS 2022	MONTANT DE L'AE AJUSTEE
	01-2014-2	PROTECTION DES PERSONNELS ET SURVEILLANCE DES BATIMENTS PROVINCIAUX 2014-2018	DAEM	930	1 207 698 585		1 207 698 585
	01-2019-1	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU CAPS	DAJI	930	108 924 393	-55 449 695	53 474 698
<b>PROGRAMME 01 - ADMINISTRATION</b>					<b>1 316 622 978</b>	<b>-55 449 695</b>	<b>1 261 173 283</b>
	07-2015-3	COLLEGES NUMERIQUES	DERES	932	240 632 249		240 632 249
<b>PROGRAMME 07 - COLLEGES PUBLICS</b>					<b>240 632 249</b>		<b>240 632 249</b>
	10-2017-1	UNIVERSITE DE LA NOUVELLE CALEDONIE	DERES	932	25 182 712		25 182 712
	10-2017-5	PLAN JEUNESSE OUTRE-MER - PARCOURS EXCELLENCE ET PROJETS INNOVANTS	DERES	932	20 223 331		20 223 331
<b>PROGRAMME 10 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>					<b>45 406 043</b>		<b>45 406 043</b>
	11-2017-1	CD17.21-INTERNATS D'EXCELLENCE	DERES	932	66 082 430	-602 884	65 479 546
<b>PROGRAMME 11 - INTERNATS</b>					<b>66 082 430</b>	<b>-602 884</b>	<b>65 479 546</b>
	12-2017-1	ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	DERES	932	547 900 863		547 900 863
<b>PROGRAMME 12 - VIE SCOLAIRE ET EDUCATIVE</b>					<b>547 900 863</b>		<b>547 900 863</b>
	17-2019-1	AIDE MEDICALE - CHANGES ET ALESES POUR ADULTES	DASS	935	110 000 000	-64 141 303	45 858 697
<b>PROGRAMME 17 - AIDE MEDICALE</b>					<b>110 000 000</b>	<b>-64 141 303</b>	<b>45 858 697</b>
	18-2017-1	CA-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	DEL	935	3 666 032		3 666 032
<b>PROGRAMME 18 - HABITAT SOCIAL</b>					<b>3 666 032</b>		<b>3 666 032</b>
<b>Total général</b>					<b>2 330 310 595</b>	<b>-120 193 882</b>	<b>2 210 116 713</b>

## TITRE V – LES PROPOSITIONS DE VOTE PAR CHAPITRE

Le budget supplémentaire 2022 s'élève à **10,109 milliards XPF** décomposés comme suit :

- 4,253 milliards XPF en section d'investissement
- 5,856 milliards XPF en section de fonctionnement

Le budget 2022 est ainsi porté à **73,332 milliards XPF** comprenant :

- 23,320 milliards XPF en section d'investissement
- 50,012 milliards XPF en section de fonctionnement

En mouvements réels, les dépenses s'élèvent à **59,660 milliards XPF** dont 17,115 milliards XPF en section d'investissement et 42,545 milliards XPF en section de fonctionnement.

Chapitre - libellé du chapitre	RECETTE			DEPENSE		
	Budget avant BS	BS 2022	Budget ajusté	Budget avant BS	BS 2022	Budget ajusté
001-SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	0	0	0	0	939 368 514	939 368 514
900-ADMINISTRATION GENERALE	91 597 435	0	91 597 435	1 826 635 816	-26 830 083	1 799 805 733
901-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	0	0	0	100 000 000	130 686 477	230 686 477
902-ENSEIGNEMENT	1 321 769 176	90 611 978	1 412 381 154	1 452 367 289	156 106 760	1 608 474 049
903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	104 728	0	104 728	327 538 478	88 353 759	415 892 237
904-SANTE	57 257 024	0	57 257 024	228 342 090	21 044 704	249 386 794
905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	634 091 482	332 958 860	967 050 342	1 191 875 076	-125 947 449	1 065 927 627
906-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	0	4 300 000	4 300 000	3 000 000	5 000 000	8 000 000
907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	85 500 000	169 694 850	255 194 850	1 995 097 430	504 837 380	2 499 934 810
908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	982 528 015	0	982 528 015	3 696 499 989	66 789 000	3 763 288 989
909-ECONOMIE	37 356 542	0	37 356 542	743 408 084	933 259 628	1 676 667 712
922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 555 000 000	122 132 238	1 677 132 238	0	0	0
923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	6 000 000 000	-33 500 080	5 966 499 920	2 628 000 000	0	2 628 000 000
924022-ENTRETIEN DES COURS D'EAU	0	0	0	5 000 000	0	5 000 000
924027-REHABILITATION DES SITES DEGRADEES	0	0	0	23 384 288	830 827	24 215 115
924037-EXTENSION DES PISTES DE TINA	0	0	0	7 000 000	9 759 601	16 759 601
924079-YATE-RM10 & RM13	0	0	0	8 300 000	0	8 300 000
924080-MD-RM16	0	0	0	13 000 000	0	13 000 000
924081-PARC DE DUMBEA	0	0	0	6 000 000	0	6 000 000
924082-AMENAGEMENT TRAVERSEE WAHO	33 580 000	0	33 580 000	67 375 000	0	67 375 000
924086-PLAN DE PREVENTION DES FEUX DE FORETS	2 500 000	19 500 000	22 000 000	7 304 712	39 686 833	46 991 545
924087-RESTRUCTURATION DE LA FOL	971 478	0	971 478	14 000 000	0	14 000 000
924088-RESORPTION DEPOTS SAUVAGES	11 315 808	0	11 315 808	22 631 615	0	22 631 615
924089-FARINO-ROUTES MUNICIPALES	0	0	0	5 811 821	0	5 811 821
925-OPERATIONS PATRIMONIALES (OP D'ORDRE DEPENSES ET RECETTES)	2 224 082 786	1 510 473 000	3 734 555 786	2 224 082 786	1 510 473 000	3 734 555 786
926-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OP D'ORDRE EN DEPENSES ET RECETTES)	5 800 000 000	0	5 800 000 000	2 470 000 000	0	2 470 000 000
951-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0	1 666 748 105	1 666 748 105	0	0	0
954-PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	229 000 000	370 500 000	599 500 000	0	0	0
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>19 066 654 474</b>	<b>4 253 418 951</b>	<b>23 320 073 425</b>	<b>19 066 654 474</b>	<b>4 253 418 951</b>	<b>23 320 073 425</b>
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	4 025 299 208	4 025 299 208	0	0	0
930-ADMINISTRATION GENERALE	358 460 000	-34 000 000	324 460 000	6 137 465 477	639 365 451	6 776 830 928
931-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	0	0	0	167 000 000	41 000 000	208 000 000
932-ENSEIGNEMENT	300 939 950	-31 081 650	269 858 300	14 414 523 726	537 496 836	14 952 020 562
933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	76 631 000	0	76 631 000	997 949 410	-14 161 454	983 787 956
934-SANTE	257 500 000	0	257 500 000	3 213 794 006	-48 316 493	3 165 477 513
935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	1 822 440 000	256 000 000	2 078 440 000	5 807 637 431	2 007 793 605	7 815 431 036
936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	601 254 050	-32 288 350	568 965 700	1 058 539 736	127 370 051	1 185 909 787
937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	176 915 000	-6 000 000	170 915 000	697 925 560	93 655 643	791 581 203
938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	139 600 000	120 000 000	259 600 000	1 529 072 454	348 037 045	1 877 109 499
939-ECONOMIE	25 000 000	0	25 000 000	3 738 632 200	457 287 379	4 195 919 579
940-IMPOSITIONS DIRECTES	1 300 000 000	-50 000 000	1 250 000 000	0	0	0
941-AUTRES IMPOTS ET TAXES	5 675 000 000	-350 000 000	5 325 000 000	122 000 000	0	122 000 000
942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	30 883 000 000	1 958 346 960	32 841 346 960	0	0	0
943-OPERATIONS FINANCIERES	69 000 000	0	69 000 000	471 200 000	0	471 200 000
946-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OP D'ORDRE EN DEPENSES ET RECETTES)	2 470 000 000	0	2 470 000 000	5 800 000 000	0	5 800 000 000
953-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)	0	0	0	0	1 666 748 105	1 666 748 105
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 155 740 000</b>	<b>5 856 276 168</b>	<b>50 012 016 168</b>	<b>44 155 740 000</b>	<b>5 856 276 168</b>	<b>50 012 016 168</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>63 222 394 474</b>	<b>10 109 695 119</b>	<b>73 332 089 593</b>	<b>63 222 394 474</b>	<b>10 109 695 119</b>	<b>73 332 089 593</b>

## **Annexes au rapport**

Annexe n° 01 – Les propositions par chapitre, nature, programme et opération

Annexe n° 02 – Les prévision de subventions de fonctionnement (*crédits de paiement ouverts au budget supplémentaire par l'assemblée de province Sud*)

Annexe n° 03 – Arrêté n° 570-2022 portant approbation des restes à réaliser en dépenses d'investissement et de fonctionnement

Annexe n° 04 – Délibération portant affectation du résultat 2021

Annexe n° 05 – Plan pluriannuel d'investissement

Annexe n° 06 – Plan pluriannuel de fonctionnement

Annexe n° 07 – Situation des autorisations de programme

Annexe n° 08 – Situation des autorisations d'engagement





## **DÉCLARATION DE GROUPE**

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022**

Madame la Présidente,

Mes chers(es) collègues,

Dans le cadre de son budget supplémentaire, la province Sud dispose d'un peu plus de 2 milliards pour ajuster son budget 2022.

Un budget supplémentaire, vous l'avez rappelé à nouveau impacté par la baisse des dotations globales de la Nouvelle-Calédonie.

Un budget supplémentaire qu'il est possible d'abonder au prix d'effort de la collectivité ;

Un budget supplémentaire qu'il est possible d'abonder en tirant sur un fonds de roulement que depuis 3 ans, notre collectivité a patiemment rétabli.

Un budget supplémentaire qui continuera de soutenir le tissu économique et l'aménagement du territoire provincial, la mobilité, la sécurité, tout en assumant encore des compétences qui ne lui sont pas dévolues.

Depuis 3 ans, votre exécutif s'attache sans relâche à maintenir ses objectifs fixés, malgré un contexte économique peu propice.

À l'heure où la Nouvelle-Calédonie se doit d'écrire une nouvelle page de son histoire, les Calédoniens se voient « éclairés » d'un bilan de 30 années pour le moins inquiétant.

Comptes sociaux aux bords du gouffre, stabilité et perspectives économiques qui tardent à s'amorcer. Un rééquilibrage qui peine à démontrer ses objectifs premiers : fixer les populations, créer de la richesse et de l'emploi, rendre viable toute forme d'économie et assurer aux Calédoniens la première des dignités, celui de subvenir à leurs besoins. Un déséquilibre appuyé par une clé de répartition qui ne répartit en rien, mais qui s'est vu, au fil des années être un outil de déséquilibre qui pénalise aujourd'hui les plus modestes qui habitent en province Sud.

Il faut continuer de faire preuve de « solidarité » !

Dans cet hémicycle depuis 3 ans maintenant voilà ce que j'entends systématiquement lorsqu'il est question d'aborder les finances. « Faire preuve de solidarité » quand il est nécessaire de faire des choix, « faire preuve de solidarité » quand il est nécessaire de faire des choix courageux.

Une injonction presque à la solidarité que la province Sud s'est malgré tout, toujours attachée à mettre en œuvre .

Nous le savons, et cela depuis longtemps, mais demain cela ne sera plus possible. La solidarité des administrés de la province Sud à l'égard des autres provinces ne peut plus être à leur propre détriment.

À l'heure où il nous faut poser sur la table le bilan des trente dernières années de gouvernance, en plus de discuter ensemble, il nous faudra dorénavant agir ensemble.

Au-delà des administrés de la province Sud, les Calédoniens méritent mieux que le simple principe de solidarité.

Nous leur devons efficacité, courage, ambition et dignité.

***Bien évidemment que nous voterons favorablement cette délibération, et soyez assurés que les élus de notre groupe soutiennent les choix courageux que vous opérez, vous et votre exécutif.***

## **EDV- APS du 04 août 2022 - Budget supplémentaire 2022**

Madame la présidente, mes chers collègues,

Notre assemblée examine aujourd'hui le budget supplémentaire 2022 de notre collectivité.

Ce qui nous alerte dans un premier temps est la situation précaire de la structure Promosud. L'exécutif provincial doit aujourd'hui pallier une stratégie de l'ancienne mandature qui a amené à des déficits chroniques. D'une part, les investissements pharaoniques du Sheraton et du Kuendu Beach, d'autre part, la baisse des rentrées financières issues du casino ont mis en difficultés les comptes de Promosud et par effet de ricochet oblige la province à compenser. C'est une fois de plus les Calédoniennes et les Calédoniens qui devront passer à la caisse.

Nous espérons que le changement de gouvernance au sein de la SAEM provinciale permettra d'assainir les comptes et ainsi poursuivre le développement économique de notre province.

Notre groupe souhaite privilégier la transparence de la vie politique et des échanges associés en rendant disponible sur le web l'intégralité de nos débats à travers une retransmission en direct, tout comme au congrès de la Nouvelle-Calédonie et à la Ville du Mont-Dore.

Cependant, et malgré la situation économique de notre collectivité et au-delà de celle de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a abondé nos comptes de 1,8 milliards.

Cette somme permet donc de maintenir les services offerts à la population en matière de développement économique, social et environnemental.

Notre groupe votera donc favorablement à ce projet de délibération portant budget supplémentaire de la province Sud.

Je vous remercie.

\*\*\*



## DÉCLARATION DE GROUPE

### Aide à l'assurance maladie-maternité

Madame la Présidente,

Mes chers(es) collègues,

Voilà un secteur, celui de l'agriculture, que nous appelons tous de nos vœux à voir se développer, se renforcer, en incitant notamment notre jeunesse à se former et se lancer.

Une fierté que nous allons célébrer dans quelques jours à l'occasion de la foire agricole de Bourail !

Cette aide à la profession, Madame la présidente, mes chers collègues, son objectif premier est bien celui de soutenir une profession qui aujourd'hui est légitimement inquiète !

Nos agriculteurs subissent : des conditions climatiques, le manque de foncier disponible, et plus que tout l'absence d'une véritable politique agricole en simplifiant l'exercice des compétences.

Depuis quelques jours, nous échangeons par communiqué interposé sur le futur partenariat avec le Vanuatu et l'accord de libre-échange sur certains produits notamment agricoles alors que la Présidente a pu rencontrer hier à Bourail un agriculteur qui produit 140 sortes de variétés d'ignames. Quelle image cela donne alors que les agriculteurs pâtissent encore et toujours de l'immobilisme de certains.

Le maintien et l'évolution de cette délibération résulte de la décision unilatérale de la CAFAT de remettre en cause la convention nous liant depuis 2002.

Néanmoins, nous souhaitons rester aux côtés des agriculteurs et des pêcheurs, les plus modestes.

Ainsi, cette délibération n'a pour unique objet que d'assurer l'accès aux soins et leur prise en charge, à deux professions, dont nous reconnaissons tous la pénibilité, mais deux professions qui sont vitales dans pour une société qui se veut et qui se dit « évoluée », à savoir assurer au mieux sa propre subsistance alimentaire.

Alors, quand nous arpenterons fièrement les allées de la foire de Bourail, de Thio, de Yaté, pour ne citer que celles-là, ou encore les stalles des marchés municipaux ou les rayons des hypers, rappelons-nous que pour chaque produit mis en avant, ce sont des hommes et des femmes qui au prix d'un labeur tentent de vivre de leurs récoltes.

Bien évidemment, nous voterons favorablement cette délibération.

*APS du 04 aout 2022*

## **Délibération instituant une aide à l'assurance maladie-maternité des chefs d'entreprises agricoles, aquacoles et de pêche professionnelle**

Madame la présidente, chers collègues,

Si nous avons encore des doutes quant à la nécessité de soutenir nos agriculteurs, pêcheurs et aquaculteurs, il n'y a qu'à regarder les informations pour être convaincu que la prolongation de cette aide à l'assurance maladie ne pourra leur être que bénéfique.

Depuis quelques années, entre la crise covid, le phénomène la Nina et la guerre en Ukraine (*et le nouvel accord de libre-échange entre le Vanuatu et la NC*), les perspectives ne sont pas au beau fixe pour ces professionnels dont l'activité est pourtant si importante pour nos populations.

Faut-il rappeler que manger est un besoin indispensable... et que les agriculteurs et les pêcheurs via leur activités nous permettent d'assouvir ce besoin !

La poursuite et l'évolution de ce dispositif de prise en charge d'une partie des cotisations sociales de ces professionnels par la province Sud va dans le bon sens, puisqu'elle apporte une aide au paiement des cotisations tout en limitant le bénéfice de ce dispositif à des pêcheurs et agriculteurs aux revenus modestes.

Pour ces raisons, notre groupe votera en faveur de ce texte.

## **Explication de vote**

### **Projet de délibération relatif à la participation de la province Sud au programme Territoires Volontaires – Echanges et solidarité internationale**

Madame la présidente, chers collègues,

Depuis 5 ans, la Province Sud a déjà pu accompagner 245 jeunes dans leur service civique affecté à divers secteurs comme la culture, l'éducation, la santé, l'environnement, les loisirs et les sports...

Ce programme contribue largement à l'épanouissement, à l'ouverture sur le marché et à l'insertion de nos jeunes et ces derniers apportent leur aide aux associations et organismes qui les accueillent.

Il formera les prochains citoyens calédoniens.

Aujourd'hui, une nouvelle offre à l'échelle internationale est accessible à travers le programme Territoires Volontaires.

Il peut offrir une réponse puissante et adaptée aux défis de l'internationalisation des territoires français et outremer en permettant à nos jeunes de vivre une expérience à l'étranger tout en élargissant l'action des collectivités territoriales.



Le programme Territoires Volontaires est, pour les raisons que je viens de citer, une opportunité à ne pas négliger tant il représente une réelle chance pour nos jeunes, comme pour notre collectivité, de monter en compétences.

Nous voterons donc en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.



## DÉCLARATION DE GROUPE

### ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Madame la Présidente,

Mes chers(es) collègues,

Que la province Sud adhère à l'assemblée des départements de France, vous l'aurez compris après les éléments fournis par l'administration **n'est en rien un acte politique** visant à inscrire la province Sud et par extension la Nouvelle-Calédonie comme 103<sup>ème</sup> département de France.

Ne soyons pas idiots, si ça ne tenait qu'à ça, personnellement je me serais bien passée de 3 référendums.

Nous sommes inscrits dans un **processus spécifique et unique**, tachons avant tout de nous y engager pleinement avant de voir toute tentative de marche forcée.

Cette adhésion n'est en rien un choix au sens institutionnel du terme, mais bien **un rapprochement pragmatique et de bonne intelligence** entre des collectivités à **compétences similaires**, et cela sur divers secteurs.

Alors pour une fois, ne cherchons pas plus loin que les occasions et les opportunités qui sont aujourd'hui évoquées par le biais de cette adhésion.

**L'occasion et l'opportunité** de ne plus nous contenter de suivre mais d'être aussi et surtout **des exemples à suivre**, au regard des dispositifs mis en place en province Sud, mais également de proposer des dispositifs locaux comme « Cadre Avenir ».

**L'occasion et l'opportunité** de faire entendre et porter la voix de la province Sud et de la Nouvelle-Calédonie sur des problématiques bien réelles comme la désertification médicale, l'accès au logement, à l'habitat, aux innovations en matière de voirie ou d'équipement des collèges.

**L'occasion et l'opportunité** de partager des besoins et des expériences sur les grands enjeux de notre époque comme le réchauffement climatique ou la montée des eaux.

**Pour ces raisons, Madame la Présidente, notre groupe votera favorablement cette délibération.**

## **Explication de vote**

### **Projet de délibération approuvant l'adhésion de la province Sud à l'Assemblée des Départements de France (ADF)**

Madame la présidente, chers collègues,

La Nouvelle-Calédonie est un territoire français du Pacifique à statut particulier, que l'on dit "sui generis" c'est à dire "unique en son genre".

A ce titre, et comme vous le savez au sein de cette Assemblée, nos Provinces sont des institutions spécifiquement calédoniennes mais à la fois des "collectivités territoriales de la République" bénéficiant de compétences propres et autonomes.

Cette autonomie des Provinces peut, à certains égards, présenter certaines similarités organisationnelles et de fonctionnement avec les départements.

Cependant, à la fois, la Nouvelle-Calédonie a sa propre identité.

Le projet calédonien est d'être un territoire français avec un statut particulier qui se démarque des autres territoires et notamment des autres territoires à statuts particuliers, du fait de son autonomie unique. Il fait d'ailleurs à lui seul l'objet d'un titre unique dans la Constitution, marquant sa spécificité au sein de notre République.

En tant que français du Pacifique, nous sommes favorables à créer du lien avec les organismes nationaux. Cependant, cela nécessite-t-il une

adhésion à l'ADF ? La départementalisation n'est pas notre projet politique pour la Nouvelle-Calédonie.

Par conséquent et pour ces raisons, notre groupe fait le choix de l'abstention sur cette l'adhésion de la Province Sud à cette association.